



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

le 14 décembre 2016

10 h

salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 43

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 14 décembre 2016 à 10h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété par des élèves de l'école Béatrice-Desloges.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Watson remet le Prix de bâtisseur de la Ville décerné par le maire à Zach Graves. M. Graves, qui fréquente l'Université Queen's, dirige Tools With Impact, un organisme étudiant sans but lucratif. À ses débuts, cet organisme soutenait le développement au village de Mossuril et dans ses environs, au Mozambique, grâce aux dons d'outils manuels et d'autre matériel de construction essentiel, amassant plus de 21 000 \$ et des outils pour une valeur de 65 000 \$. Aujourd'hui, Tools With Impact vient en aide aux élèves démunis en leur procurant des fournitures scolaires et des outils didactiques. Depuis le début de l'année, 375 étudiants ont recueilli ensemble la somme de 20 000 \$ pour l'achat de fournitures destinées à des élèves dans le besoin du Mozambique, du Mali et de l'Équateur.

Zach œuvre aussi pour les gens ayant des besoins spéciaux. Il a été entraîneur de natation à titre bénévole aux Olympiques spéciaux de l'Ontario, et a fait partie de l'équipe responsable de l'accès des personnes handicapées au Bluesfest RBC. Il est aussi sauveteur et moniteur au Camp Misquah, réservé aux personnes ayant des troubles du développement. Enfin, il est entraîneur bénévole des 77 athlètes des Ottawa Otters des Olympiques spéciaux de l'Ontario.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux de la réunion du Conseil municipal du 23 novembre 2016.

ADOPTÉE

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Voir les points à l'ordre du jour pour les déclarations : motion concernant le budget préliminaire, motion 43/3, recommandations 5 a, 6 c i. et 6 c ii., et point A à adopter en bloc sur consentement.

COMMUNICATIONS

Le Conseil a reçu les communications suivantes.

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- Rapport de l'AMO aux municipalités membres - faits saillants de la réunion du conseil d'administration de novembre 2016
- La Province adopte le Projet de loi 151, *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* - – où les producteurs se voient chargés de l'entière responsabilité
- Phase 2 du Plan fédéral d'infrastructure : résolution concernant l'apport différentiel
- Le point sur les travaux de l'Assemblée législative

Réponses à des demandes de renseignements:

- OCC 06-15 - Délibérations en comité plénier sur le processus budgétaire
- OCC 08-16 - Célébrations d'Ottawa 2017

Pétitions :

Pétition reçue comportant 102 signatures visant à demander à la ville d'ajouter le zonage d'inclusion à ses projets d'aménagement à venir afin que les nouveaux projets prévoient des logements abordables à un taux de 25 % et, d'autre part, que les nouveaux projets d'aménagement prévoient des logements abordables à un taux de 25 % avant même qu'ils ne soient approuvés par les services de planification de la ville et présentés au comité de l'urbanisme ainsi qu'au conseil municipal aux fins d'approbation.

Autres communications reçues :

Soumission additionnelle reçue comportant 34 signatures visant à demander à la ville d'ajouter le zonage d'inclusion, tel qu'il est décrit dans la note pétitions ci-dessus.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 43/1

Motion du conseiller J. Cloutier

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

Que les rapports suivants soient reçus et examinés :

- 1. le rapport de la trésorière municipale adjointe, intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 »**
- 2. le rapport du Comité de dérogation, intitulé « Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2017 – Comité de dérogation »;**
- 3. le rapport de Prévention du crime Ottawa, intitulé « Budget de fonctionnement préliminaire 2017 – Prévention du crime Ottawa »;**

4. le rapport de la Commission de services policier d'Ottawa, intitulé «Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement 2017 du service de police d'Ottawa»;
5. le rapport du Conseil d'administration de la bibliothèque publique d'Ottawa, intitulé «Bibliothèque publique d'Ottawa: approbation des prévisions budgétaires de 2017»;
6. le rapport du Conseil de santé d'Ottawa, intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2017 pour le Conseil de santé d'Ottawa»;
7. le rapport no 21 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;
8. le rapport no 10 du Comité de vérification;
9. le rapport no 20 du Comité des services communautaires et de protection;
10. le rapport no 12 du Comité de l'environnement et de la protection climatique;
11. le rapport no 20 du Comité des finances et du développement économique;
12. le rapport no 3 du Sous-comité de la technologie de l'information;
13. le rapport no 36A du Comité de l'urbanisme;
14. le rapport no 12 de la Commission du transport en commun;
15. le rapport no 19 du Comité des transports;
16. le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé **Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examiné à la réunion du Conseil du 23 novembre 2016; et**

Que le Conseil examine les points 1, 3, 4 et 5 du rapport no 37 du Comité de l'urbanisme (points 30, 32, 33 et 34 à l'ordre du jour), conformément aux paragraphes 35(5) et (6) du Règlement de procédure (no 2016-377);

Que les règles de procédures soient suspendues afin que le Conseil examine le point 2 du rapport no 37 du Comité de l'urbanisme (point 31 à l'ordre du jour) pour ainsi atténuer les risques de retard dans les échéances clés du projet;

Que les règles de procédures soient suspendues afin que le Conseil examine les points 6 et 7 du rapport no 37 du Comité de l'urbanisme (points 35 et 36 à l'ordre

du jour) pour que les permis en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* puissent être délivrés avant l'expiration du délai de 90 jours prescrit par ladite Loi; et

Que la pétition concernant le zonage d'inclusion, inscrite au point Communications », soit reçue.

ADOPTÉE

CONSTITUTION EN COMITÉ PLÉNIER

MOTION N^o. 43/2

Motion du conseiller J. Cloutier

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

Que le Conseil municipal décide de siéger en tant que Comité plénier en vertu des articles 52 et 53 du *Règlement de procédure*.

ADOPTÉE

BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2017

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Mark Taylor a déclaré un intérêt pécuniaire réputé concernant le point 6 de l'ordre du jour 43, « Budget provisoire de fonctionnement pour 2017 pour le Conseil de santé d'Ottawa », document 1, page 5, postes « Programmes à coûts partagés » et « Normes de base », car sa femme travaille pour Santé publique Ottawa dans ce domaine.

Il ne participe donc ni aux débats ni au vote sur ce point.

Le conseiller Rick Chiarelli a déclaré un possible intérêt pécuniaire indirect réputé concernant les aspects suivants du point 9 de l'ordre du jour 43, « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 – Comité des services communautaires et de protection », rapport n^o 20, car sa fille travaille pour Les Bergers

de l'espoir, un organisme qui recevra des fonds de ces postes budgétaires (ou serait admissible à en recevoir) :

- Services sociaux et communautaires, Services du logement (page 37) :
 - Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités;
 - Plan d'investissement pour le secteur du logement et de la réduction de la pauvreté;
 - Initiative nationale pour les sans-abri;
- Services sociaux et communautaires, Financement communautaire, poste « Financement renouvelable » (page 40).

Le conseiller Rick Chiarelli ne participe donc ni aux débats ni au vote sur ce point.

SERVICE GÉNÉRAUX

1. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2017

(reçu et déposé lors de la réunion du Conseil du 9 novembre 2016)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

1. **Que le Conseil municipal à sa réunion du 9 novembre 2016 :**
 - a. **reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 14 décembre 2016;**
 - b. **transmette les parties pertinentes des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 à chaque comité permanent du Conseil et à la Commission du transport en commun pour que**

ces derniers les examinent et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 14 décembre 2016;

- c. transmette les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 du Service de technologie de l'information et les parties pertinentes du budget préliminaire d'immobilisations de ServiceOttawa au Sous-comité de la technologie de l'information pour que ce dernier l'examine et formule des recommandations directement au Conseil en comité plénier le 14 décembre 2016.**

Voir la motion concernant le budget préliminaire (motion 43/3) ci-après.

COMITÉ DE DÉROGATION

2. PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2017 – COMITÉ DE DÉROGATION

(reçu et déposé lors de la réunion du Conseil du 9 novembre 2016)

REPORT RECOMMENDATIONS

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2017 du Comité de dérogation à sa réunion du 9 novembre 2016 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 14 décembre 2016

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 1).

PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRELIMINAIRE 2017 –
PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

(reçu et déposé lors de la réunion du Conseil du 9 novembre 2016)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2017 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 9 novembre 2016, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 14 décembre 2016.

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 2).

COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

4. BUDGETS D'IMMOBILISATIONS ET DE FONCTIONNEMENT 2017
DU SERVICE DE POLICE D'OTTAWA

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal d'Ottawa approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 du Service de police d'Ottawa.

Voir la motion 43/3 ci-après. (Recommandation 3).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
D'OTTAWA

5. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA : APPROBATION DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal approuve les budgets de fonctionnement et d'immobilisation 2017 du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa.

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 4).

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

6. BUDGET PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT POUR 2017
POUR LE CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SANTÉ

Que le Conseil municipal approuve le Budget provisoire de fonctionnement pour 2017 pour le Conseil de santé d'Ottawa, décrit au document 1.

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 5).

RAPPORT N^o 21 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES
AFFAIRES RURALES

7. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET
DES AFFAIRES RURALES

RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve, en comité plénier, la portion des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations 2017 se rapportant au Comité, y compris les pages 4 et 5 suivantes, dans leur version modifiée :

- 1. Besoins en ressources de fonctionnement pour l'examen des demandes d'aménagement (secteur rural) [page 3].**
- 2. Programme d'immobilisations du Comité de l'agriculture et des affaires rurales (page 4) [projets énumérés aux pages 9 à 21].**

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.a.).

RAPPORT N^o 10 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

8. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 –
COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil, siégeant en tant que comité plénier, approuve

- 1. la modification des besoins en ressources de fonctionnement établis pour le Bureau du vérificateur général par l'ajout d'un poste ETP financé à même les ressources existantes, ce qui porterait le nombre d'ETP à 9; et**
- 2. le budget préliminaire 2017 du Comité de la vérification – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 3).**

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.b.).

RAPPORT N^o 20 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET
DE PROTECTION

9. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉS

Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, approuve ses budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de

2017 comme suit :

- 1. Direction des services de protection et d'urgence :**
 - a) **Bureau du directeur général – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 18);**
 - b) **Sécurité et Gestion des mesures d'urgence – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 19);**
 - c) **Service des incendies :**
 - i) **Frais d'utilisation (p. 21-22);**
 - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 20);**
 - d) **Service paramédic :**
 - i) **Frais d'utilisation (p. 24);**
 - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 23);**
 - e) **Services des règlements municipaux :**
 - i) **Frais d'utilisation (p. 26-29);**
 - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 25);**
 - f) **Opérations de 2017– Besoins en ressources de fonctionnement (p. 30).**
- 2. Services sociaux et communautaires:**
 - a) **Bureau du directeur général – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 32);**
 - b) **Services sociaux – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 33);**
 - c) **Direction des services de garde d'enfants :**
 - i) **Frais d'utilisation (p. 36);**
 - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 34-**

35);

- d) Services du logement :
 - i) Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, Initiative en matière de logement et de réduction de la pauvreté, Initiative nationale pour les sans-abri (p. 37);
 - ii) Autres besoins en ressources de fonctionnement (p. 37);
 - e) Soins de longue durée – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 38);
 - f) Direction des initiatives communautaires stratégiques – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 39);
 - g) Financement communautaire :
 - i) Financement renouvelable – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 40);
 - ii) Autres besoins en ressources de fonctionnement (p. 40).
3. Direction générale des loisirs, de la culture et des installations :
- i) Frais d'utilisation (p. 42-45);
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 41);
4. Direction générale des travaux publics et de l'environnement – Besoins en ressources de fonctionnement pour les parcs (p. 46);
5. Résumé du financement des immobilisations du Comité des services communautaires et de protection (p. 47-50).

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.c.).

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION
CLIMATIQUE RAPPORT NO. 12

10. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION CLIMATIQUE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil, réuni en comité plénier, approuve :

- 1. Le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations (financé par les taxes) du Comité pour 2017, qui regroupe :**
 - a. le budget des Services d'infrastructure :**
 - i. frais d'utilisation (pages 9 à 10);**
 - ii. besoins en ressources de fonctionnement (page 8);**
 - b. les besoins en ressources de fonctionnement des Politiques et des Programmes environnementaux (page 11);**
 - c. le budget des Services des déchets solides :**
 - i. frais d'utilisation (pages 13 à 14);**
 - ii. besoins en ressources de fonctionnement (page 12);**
 - d. le budget des Services forestiers :**
 - i. frais d'utilisation (page 16);**
 - ii. besoins en ressources de fonctionnement (page 15);**

- e. le budget d'immobilisations du Comité de l'environnement et de la protection du climat (page 17) [projets individuels énumérés aux pages 30 à 32 et 34 à 36].**

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.d.)

- 2. Le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations (financé par les redevances) du Comité pour 2017, qui regroupe :**
 - a. le budget des Services d'eau :**
 - i. frais d'utilisation (pages 6 à 9);**
 - ii. besoins en ressources de fonctionnement (page 5);**
 - b. le budget de Gestion des eaux usées :**
 - i. frais d'utilisation (page 11);**
 - ii. besoins en ressources de fonctionnement (page 10);**
 - c. le budget de Gestion des eaux pluviales :**
 - i. frais d'utilisation (pages 13 à 14);**
 - ii. besoins en ressources de fonctionnement (page 12);**
 - d. le résumé du financement des immobilisations par les redevances du Comité de l'environnement et de la protection du climat (pages 15 à 20), tel que modifié, en demandant l'investissement de 3,1 millions de dollars de plus dans le projet d'immobilisations n° 908376, intitulé « Remplacement du matériel arrivé à la fin de son cycle de vie à la station de pompage du chemin de Montréal » (page 127 du budget préliminaire financé par les redevances du Comité de l'environnement), à partir du fonds de réserve des**

Services d'eau:

- e. le budget de fonctionnement des réseaux routiers, d'aqueducs et d'égouts intégrés, financé par les redevances (page 50 du budget du Comité des transports).**

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.f.).

RAPPORT N^o 20 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – COMITÉ DES FINANCES ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TELLES QUE MODIFIÉES

- 1. Que le Conseil approuve, en séance plénière, la portion du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 se rapportant au Comité des finances et du développement économique, y compris la page 55, comme suit :**
- a) Élus – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 25)**
 - b) Greffier municipal et avocat général, comme suit :**
 - i) Frais d'utilisation (p. 27)**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 26)**
 - c) Bureau du directeur municipal – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 28)**

- d) Construction de l'O-Train, comme suit :**
 - i) Frais d'utilisation (p. 30-32)**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 29)**

- e) Planification de l'O-Train – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 33)**

- f) Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, Bureau du directeur général – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 34)**

- g) Développement économique, comme suit :**
 - i) Frais d'utilisation (p. 36-37)**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 35)**

- h) Direction générale de l'innovation et du rendement, Bureau du directeur général – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 38)**

- i) Information du public et Relations avec les médias – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 39)**

- j) Programmes municipaux et Services opérationnels – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 40)**

- k) Ressources humaines – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 41)**

- l) ServiceOttawa, comme suit :**
 - i) Frais d'utilisation (p. 43)**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 42)**

- m) Direction générale des services organisationnels, Bureau de la directrice générale et trésorière municipale – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 44)**

- n) **Finances, comme suit :**
 - i) **Frais d'utilisation (p. 46-47)**
 - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 45)**
 - o) **Partenariats et développement en immobilier, comme suit :**
 - i) **Frais d'utilisation (p. 50)**
 - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 49)**
 - p) **Résumé du financement des immobilisations du Comité des finances et du développement économique (p. 54-55), hormis les projets de technologie de l'information nos 908522 et 908655 et le projet de ServiceOttawa no 908388, qui ont été examinés par le Sous-comité de la technologie de l'information**
 - q) **Services non liés aux directions générales – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 51-53)**
2. **Que le Conseil autorise la trésorière municipale à puiser dans le Fonds de réserve pour immobilisations de la Ville pour répondre aux exigences de financement découlant de la mise en œuvre des stratégies de rendement en 2016.**

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.j. and 7).

SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
RAPPORT 3

12. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – SOUS-COMITÉ DE LA
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil, siégeant en Comité plénier, d'approuver la partie du Budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 se rapportant au SCTI, c'est-à-dire :

- 1. Le budget des Services de technologie de l'information, à savoir :**
 - a. Besoins en ressources de fonctionnement (page 3 du livret budgétaire du SCTI);**
 - b. Sommaire du financement du programme d'immobilisations du SCTI (p. 4).**

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.i.).

RAPPORT NO 36A DU COMITÉ DE L'URBANISME

13. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – COMITÉ DE L'URBANISME

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil, réuni en séance plénière, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 du Comité de l'urbanisme, composé :

- 1. du budget d'Urbanisme et Gestion de la croissance (à l'exclusion des Services du Code du bâtiment – Code du bâtiment de l'Ontario) :**
 - a) frais d'utilisation (p. 9-19);**
 - b) besoins en ressources de fonctionnement (p. 8);**
- 2. du budget des Services du Code du bâtiment – Code du bâtiment de l'Ontario :**
 - a) frais d'utilisation (p. 21-24);**
 - b) besoins en ressources de fonctionnement (p. 20);**
- 3. de l'énoncé des besoins en ressources de fonctionnement de Logement abordable (p. 25);**
- 4. du résumé du financement des immobilisations du Comité de l'urbanisme (p. 26).**

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.g.)

RAPPORT NO 12 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN
COMMUN

14. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – COMMISSION DU TRANSPORT
EN COMMUN

**RECOMMANDATION DE LA COMMISSION TELLES QUE
MODIFIÉES**

Que le Conseil approuve, en comité plénier, la portion les budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 se rapportant à la Commission du transport en commun, y compris les pages 6 et 7 dans leur version modifiée, comme suit :

1. **Services de transport en commun :**
 - i. **Frais d'utilisation (p. 4);**
 - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 3);**
 - iii. **Sommaire du financement des immobilisations de la Commission du transport en commun (p. 5 et 6).**

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.h.).

RAPPORT NO 19 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

15. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2017 – COMITÉ DES TRANSPORTS

RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil municipal siégeant en comité plénier d'approuver le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2017 du Comité des transports, y compris les pages modifiées 27, 28, 28B et 118 :

- 1. Budget de fonctionnement du Comité des transports :**
 - a) Direction générale des travaux publics et de l'environnement – Bureau du directeur général : besoins en ressources de fonctionnement (p. 8);**
 - b) Direction générale des travaux publics et de l'environnement – Service d'affaires : besoins en ressources de fonctionnement (p. 9);**
 - c) Services des routes :**
 - i) frais d'utilisation (p. 11);**
 - ii) besoins en ressources de fonctionnement (p. 10);**
 - d) Service du stationnement :**
 - i) frais d'utilisation (p. 13-16);**
 - ii) besoins en ressources de fonctionnement pour l'exploitation des stationnements (p. 12);**
 - e) Services de la circulation :**

- i) frais d'utilisation (p. 18-19);
 - ii) besoins en ressources de fonctionnement (p. 17);
 - f) Direction générale des transports – Planification des transports : besoins en ressources de fonctionnement (p. 20);
 - g) Direction générale des services organisationnels – Services du parc automobile :
 - i) frais d'utilisation (p. 22);
 - ii) besoins en ressources de fonctionnement (p. 21).
- 2. Résumé du financement des immobilisations du Comité des transports, y compris le financement par les recettes fiscales pour les projets d'immobilisations intégrés (routes, eau et eaux usées) indiqués aux pages 24 et 25.

Voir la motion 43/3 ci-après (Recommandation 6.e.).

MOTION NO. 43/3

MOTION CONCERNANT L'EXAMEN DU BUDGET DE 2017

Que le Conseil municipal, siégeant en comité plénier, reçoive et examine les budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017, comme le recommandent le Comité de dérogation, Prévention du crime Ottawa, la Commission de services policiers d'Ottawa, le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, le Conseil de santé d'Ottawa, les comités permanents, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations financés par les redevances de 2017, comme le recommande le Comité de protection de l'environnement et du climat et comme l'indique l'ordre du jour du Conseil et auxquels sont intégrées toutes les pages modifiées, y compris les pages 1 et 2 modifiées des Sommaires du budget d'immobilisations préliminaire

de 2017 (Document 2 du rapport ACS2016-FIN-0012), les pages 4 et 5 modifiées du document budgétaire du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, la page 55 modifiée du document budgétaire du Comité des finances et du développement économique, les pages 4, 6 et 7 modifiées du document budgétaire de la Commission du transport en commun, les pages 27, 28, 28B et 118 du document budgétaire du Comité des transports et, qu'en outre, le Conseil, siégeant en comité plénier, reçoive et examine la motion suivante :

Que le comité plénier recommande au Conseil :

1. d'approuver le budget de fonctionnement préliminaire de 2017 pour le Comité de dérogation;
2. d'approuver le budget de fonctionnement préliminaire de 2017 pour Prévention du crime Ottawa;
3. d'approuver les budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 pour le Service de police d'Ottawa, comme le recommande la Commission de services policiers d'Ottawa;
4. d'approuver les budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 pour le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, comme le recommande ce dernier;
5. d'approuver le budget de fonctionnement préliminaire de 2017 pour le Conseil de santé d'Ottawa, comme le recommande ce dernier, comme suit :
 - a. les besoins en ressources de fonctionnement des programmes à coûts partagés - normes de base (page 5 du document budgétaire du Conseil de santé d'Ottawa);
 - b. le solde du budget de fonctionnement de 2017 de Santé publique Ottawa;
6. d'approuver les prévisions budgétaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2017, comme le recommandent les comités permanents du Conseil, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information, comme suit :
 - a. la portion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Comité de l'agriculture et des affaires rurales;

- b. la portion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Comité de vérification, telle que modifiée pour ajouter un équivalent temps plein (ÉTP), ce qui porte le total des ÉTP à neuf, dans les limites des ressources existantes;**
- c. la portion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Comité des services communautaires et de protection (CSCP), comme suit :**

 - i. les besoins en ressources de fonctionnement des Services de logement pour l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, l'Initiative pour le logement et la réduction de la pauvreté et l'Initiative nationale pour les sans-abri (p. 37 du document budgétaire du CSCP);**
 - ii. les besoins en ressources de fonctionnement des services de financement communautaire pour les subventions renouvelables (p. 40 du document budgétaire du CSCP);**
 - iii. le solde du budget de fonctionnement préliminaire de 2017 pour le CSCP;**
 - iv. le budget d'immobilisations préliminaire de 2017 du Comité des services communautaires et de protection;**
- d. la portion (financée par les taxes) des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Comité de protection de l'environnement et du climat;**
- e. la portion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Comité des transports, comme suit :**

 - i. le budget de fonctionnement préliminaire de 2017;**
 - ii. le budget d'immobilisations préliminaire de 2017;**
- f. la portion (financée par les redevances) des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Comité de protection de l'environnement et du climat, telle que modifiée afin d'approuver un financement supplémentaire de**

3,1 millions de dollars pour le projet d'immobilisations 908376 – remplacements cycliques à la station de pompage du chemin Montréal (p. 127 du document du budget financé par les redevances du Comité de protection de l'environnement et du climat), qui proviendra du Fonds de réserve pour les services d'eau potable;

- g. la portion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Comité de l'urbanisme;
 - h. la portion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée à la Commission du transport en commun;
 - i. la portion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Sous-comité de la technologie de l'information;
 - j. la portion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2017 attribuée au Comité des finances et du développement économique.
7. **Que la trésorière municipale soit autorisée à utiliser le fonds de réserve pour immobilisations de la Ville afin de répondre à toute exigence de financement restante découlant de la mise en œuvre des stratégies d'efficacité en 2016, comme le décrit le rapport 20 du Comité des finances et du développement économique, Motion 23/1.**
8. **d'autoriser la trésorière municipale à faire les modifications nécessaires au budget de fonctionnement préliminaire de 2017 ainsi que les modifications nécessaires concernant le financement par emprunt et les autorités de financement au budget d'immobilisations préliminaire de 2017, conformément aux décisions du Conseil municipal.**

MOTION 43/4

Motion de la conseillère D. Deans

Appuyée par le conseiller R. Brockington

ATTENDU QUE, lors de la réunion du 9 novembre 2016, le Conseil municipal a approuvé, dans le cadre de la motion 41/7, le barème des frais des campings urbains de 2017 dans les installations de la Ville, barème qui sera ajouté au budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations pour 2017;

ATTENDU QUE les frais d'utilisation établis par la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, qui figurent dans le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 destiné au Comité des services communautaires et de protection (CSCP), ne correspondent pas aux nouveaux frais qu'a approuvés le Conseil dans le cadre de la motion 41/7;

ATTENDU QUE cette erreur n'a été découverte qu'après que le CSCP a fait ses prévisions budgétaires, le 8 décembre 2016;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la mention des frais d'utilisation établis par la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations pour les campings urbains de 2017 de la Ville (énoncés à la page 43 du budget du CSCP) soit remplacée par la mention ci-dessous, qui correspond à ce qu'a approuvé le Conseil dans la motion 41/7 :

- **Emplacement pour tentes – Forfait trois nuits (maximum de six personnes par emplacement) – 65 \$/nuit**
- **Emplacement pour tentes – Forfait cinq nuits (maximum de six personnes par emplacement) – 60 \$/nuit**
- **Réservation hâtive – Emplacement pour tentes – Forfait cinq nuits (maximum de six personnes par emplacement) – 50 \$/nuit.**

ADOPTÉE

Pour la motion 43/3, soit la motion concernant le budget préliminaire de 2017 :

Les recommandations 1 et 2 sont ADOPTÉES.

La recommandation 3 est ADOPTÉE par 21 VOIX AFFIRMATIVES contre 3 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

POUR (21) : Conseillers J. Cloutier, M. Qaqish, R. Chiarelli, J. Leiper, D. Chernushenko, M. Taylor, T. Tierney, M. Wilkinson, G. Darouze, S. Blais, K. Egli, A. Hubley, E. El-Chantiry, S. Qadri, D. Deans, J. Harder, J. Mitic, B. Monette, S. Moffatt, T. Nussbaum, maire J. Watson.

CONTRE (3) : Conseillers C. McKenney, R. Brockington, M. Fleury.

Les recommandations 4, 5 a, 5 b, et 6 a sont ADOPTÉES.

Le conseiller M. Taylor n'a participé ni aux débats ni au vote sur la recommandation 5 a (voir les déclarations d'intérêt plus haut).

La recommandation 6 b est ADOPTÉE, avec la dissidence du conseiller R. Chiarelli.

Les recommandations 6 c i. et 6 c ii. sont ADOPTÉES.

Le conseiller R. Chiarelli n'a participé ni aux débats ni au vote sur les recommandations 6 c i. et 6 c ii. (voir les déclarations d'intérêt plus haut).

La recommandation 6.c.iii est ADOPTÉE dans sa version modifiée par la motion 43/4.

Les recommandations 6 c iv., 6 d., 6 e i., 6 e ii., 6 f., 6 g., 6 h., 6 i. et 6 j. sont ADOPTÉES.

Les recommandations 7 et 8 sont ADOPTÉES.

MOTION DE CLORE LA RÉUNION ET DE RENDRE COMPTE

MOTION NO. 43/5

Motion du conseiller J. Cloutier

Appuyée par le conseiller M. Wilkinson

Que le Comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal

ADOPTÉE

MOTION PORTANT SUR L' ADOPTION DES RAPPORTS DU BUDGET DE 2017

MOTION NO. 43/6

Motion du conseiller J. Cloutier

Appuyée par le conseiller M. Wilkinson

Que les rapports suivants (points 1 à 15 à l'ordre du jour) soient reçus et adoptés tels que modifiés :

- 1. le rapport de la trésorière municipale adjointe, intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2017 »**
- 2. le rapport du Comité de dérogation, intitulé « Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2017 – Comité de dérogation »;**
- 3. le rapport de Prévention du crime Ottawa, intitulé « Budget de fonctionnement préliminaire 2017 – Prévention du crime Ottawa »;**
- 4. le rapport de la Commission de services policier d'Ottawa, intitulé « Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement 2017 du service de police d'Ottawa »;**
- 5. le rapport du Conseil d'administration de la bibliothèque publique d'Ottawa, intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa: approbation des prévisions budgétaires de 2017 »;**
- 6. le rapport du Conseil de santé d'Ottawa, intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2017 pour le Conseil de santé d'Ottawa »;**
- 7. le point 1 du rapport no 21 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 8. le point 2 du rapport no 10 du Comité de vérification;**
- 9. le point 8 du rapport no 20 du Comité des services communautaires et de protection;**
- 10. le rapport no 12 du Comité de l'environnement et de la protection climatique;**
- 11. le point 1 du rapport no 20 du Comité des finances et du développement économique;**
- 12. le rapport no 3 du Sous-comité de la technologie de l'information;**
- 13. le point 1 du rapport no 36A du Comité de l'urbanisme;**
- 14. le point 1 du rapport no 12 de la Commission du transport en commun; et**
- 15. le point 1 du rapport no 19 du Comité des transports; et**

Que la trésorière municipale de la Ville fasse les modifications appropriées aux

Budgets de fonctionnement et des immobilisations préliminaires de 2017 et assume toute l'autorité nécessaire et les ajustements pour le financement par emprunt du budget des immobilisations afin de refléter les décisions du Conseil municipal; and

Que le directeur municipal ou son délégué soit autorisé à faire une demande pour toute subvention au nom de la Ville; et que toute exigence énoncée dans les règlements au sujet de la mise en œuvre des décisions en matière de budget soit envoyée directement au Conseil; et

Que toute dissension et déclaration d'intérêt consignée pendant la séance du Comité plénier soit considérée comme étant consignée lors de la séance du Conseil.

ADOPTÉE sur une division de 24 VOIX AFFIRMATIVES contre 0 VOIX NÉGATIVES, ainsi partagées :

POUR Conseillers J. Cloutier, C. McKenney, M. Qaqish, R. Chiarelli, J. Leiper,
(24): D. Chernushenko, M. Taylor, T. Tierney, R. Brockington, M. Wilkinson,
 G. Darouze, S. Blais, K. Egli, A. Hubley, E. El-Chantiry, S. Qadri,
 D. Deans, M. Fleury, J. Harder, J. Mitic, B. Monette, S. Moffatt,
 T. Nussbaum, Maire J. Watson

CONTRE
(0):

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 21 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

16. TERRAINS DE KNL – DÉVIATION DE DRAINAGE PROPOSÉE VERS LE DRAIN MUNICIPAL KIZELL – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU RAPPORT, ET NOMINATION D'UN INGÉNIEUR POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE SUPPLÉMENTAIRE ET PRÉPARER UN RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil :

- 1) prenne connaissance du rapport d'ingénieur intitulé KNL Lands – Proposed Drainage Diversion to the Kizell Municipal Drain (Terrains KLN - Déviation de drainage proposée vers le drain municipal Kizell), daté du 9 mars 2016, conformément à l'article 65 de la *Loi sur le drainage* de l'Ontario;
- 2) nomme M. Andy Robinson, ingénieur chez Robinson Consultants Inc., conformément à l'article 78 de la *Loi sur le drainage*, afin qu'il élabore un rapport supplémentaire concernant les réparations nécessaires au drain existant et les améliorations et modifications requises pour permettre la réalisation de les débits actuels et autorisés de l'installation de gestion des eaux pluviales de l'étang Beaver qui se trouvent actuellement dans l'aire de drainage du drain municipal Kizell existant.

ADOPTÉE

17. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 471, PLACE SANGEET

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 471, place Sangeet, en vue d'attribuer un zonage résidentiel rural à une partie de la propriété et d'espace vert à une autre partie de la propriété, afin de faciliter l'élaboration d'un plan de lotissement résidentiel, comme le définit le document 1 et l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

18. MODIFICATION DU PLAN OFFICIEL ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 6265, RUE PERTH ET COTE FONCIÈRE PIN 044370215

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve ce qui suit :

1. les modifications suivantes soient apportées au rapport du personnel :
 - a. Remplacer toute référence à un « immeuble d'habitation de hauteur moyenne » par « immeuble d'appartements de moyenne à grande hauteur »;
 - b. Remplacer toute référence à un « immeuble d'appartements de hauteur moyenne » par «

immeuble d'appartements de moyenne à grande hauteur ».

2. Une modification au Plan officiel, annexe A, volume 2C – Plan secondaire de Richmond, afin de permettre la présence d'une clinique, de bureaux, de diverses utilisations commerciales et d'un **immeuble d'appartements de moyenne à grande hauteur**, comme l'expose en détail le document 1;
3. Une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 6265, rue Perth et une parcelle sans adresse [PIN 044370215], afin de permettre la présence d'une clinique, d'utilisations commerciales et de bureaux, et de modifier les normes de rendement en vue de la construction d'un **immeuble d'appartements de moyenne à grande hauteur**, comme l'illustre le document 2 et l'expose en détail le document 3.
4. **Qu'aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

ADOPTÉES telles que modifiées par la motion suivante :

MOTION NO. 43/7

Motion du conseiller S. Moffatt

Appuyée par le conseiller G. Darouze

ATTENDU QUE les représentants du milieu des affaires de Richmond se sont adressés au Comité de l'agriculture et des affaires rurales le 24 novembre 2016 pour exprimer leur insatisfaction au sujet des modifications au zonage proposées pour le 6265, rue Perth;

ATTENDU QUE ces représentants appuyaient l'utilisation pour une clinique, mais avaient des réserves au sujet des autres utilisations permises;

ATTENDU QUE le demandeur était responsable de revoir le zonage proposé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la proposition de modification au *Règlement de zonage* concernant le 6265, rue Perth (document 3 du rapport du personnel) soit remplacée par le document 3 ci-dessous;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire, aucun nouvel avis ne sera donné.

Document 3 – Détail du zonage recommandé (révisé)

Modifications proposées au *Règlement de zonage* (n° 2008-250) de la Ville d'Ottawa ayant pour objet le 6265, rue Perth et la cote foncière 044370215 :

1. Faire passer le zonage du secteur A (document 2) de V3E à VM1[XXXr] H(11);
2. Faire passer le zonage du secteur B (document 2) de V1C à VM1 [XXXr] H(11);
3. Faire passer le zonage du secteur C (document 2) de V3E à V3E[XXYr];
4. Ajouter une nouvelle exception XXXr à l'article 240 – Exceptions rurales, dont les dispositions ont un effet analogue à celles qui suivent :

Ajouter ce qui suit aux dispositions de la colonne V :

- Seules les utilisations non résidentielles suivantes sont permises : guichet automatique bancaire, centre de ressources et de santé communautaire, centre de jour, clinique, centre de services municipaux, bureaux, entreprise de services personnels, magasin d'alimentation au détail, établissement de vente au détail;
- Les entreprises de services personnels ne sont autorisées que s'il s'agit de salons de massothérapie;
- Les magasins d'alimentation au détail ne sont autorisés que s'il s'agit de magasins d'aliments naturels vendant essentiellement des aliments naturels et biologiques;
- Les établissements de vente au détail ne sont autorisés que s'il s'agit de magasins vendant des articles médicaux ou en lien avec la santé; il peut s'agir d'une pharmacie. Les établissements constitués uniquement d'une pharmacie peuvent avoir une surface hors œuvre locative d'au plus 425 mètres carrés, dont pas plus de 50 % de la superficie peut être utilisée aux fins de présentation des articles de vente;
- Il n'y a pas de limite de surface hors œuvre locative pour les cliniques;
- La ligne de lot bordant la rue Perth est considérée comme la ligne de lot avant;

- L'alinéa 229(1)d) ne s'applique pas;
 - Le retrait minimal de cour avant et de cour latérale d'angle est de 2 mètres;
 - Le retrait minimal de cour latérale intérieure est de 3 mètres;
 - La largeur minimale de l'espace paysagé adjacent à une rue est de 2 mètres;
 - Nonobstant le tableau 230(vii), aucun espace paysagé n'est exigé lorsqu'il jouxte une zone V3E;
 - Une seule aire de chargement est requise pour toutes les utilisations non résidentielles;
5. Ajouter une nouvelle exception XXYr à l'article 240 – Exceptions urbaines, dont les dispositions ont un effet analogue à celles qui suivent :

Ajouter ce qui suit dans la colonne III – Utilisations du sol additionnelles permises :

- Immeuble d'appartements de moyenne hauteur;

Ajouter ce qui suit aux dispositions de la colonne V :

- Le retrait minimal de cour arrière est de 7,5 mètres;
- Le taux de stationnement pour un immeuble d'appartements de moyenne hauteur est d'au moins 0,5 place par logement;
- Aucune bande tampon paysagée n'est requise là où un parc de stationnement jouxte une zone VM1.

ADOPTÉE

19. PLAN OFFICIAL ET MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 3150 ET 3200, CHEMIN RIDEAU

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve ce qui suit :

1. **Une modification au Plan officiel visant les 3150 et 3200, chemin Rideau, afin de permettre la présence d'une carrière, comme l'expose en détail le document 4.**
2. **Une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 3150 et 3200, chemin Rideau, afin de permettre la présence d'une carrière, sous réserve d'une disposition d'aménagement différé, comme l'expose en détail le document 2.**

ADOPTÉES

20. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – TERRAINS DE CAMPING TEMPORAIRES AUX INSTALLATIONS MUNICIPALES PENDANT LA FIN DE SEMAINE DE LA FÊTE DU CANADA 2017

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'URBANISME, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil approuve les modifications au Règlement de zonage 2008-250 illustrées dans le document 1 et décrites en détail dans le document 3, dans leur version modifiée par les changements ci-dessous au rapport du personnel :

1. **Que la section « Analyse » soit ainsi modifiée :**
 - a) **remplacement des deux premières phrases par ce qui suit : « Les terrains de camping seraient situés aux 11 adresses suivantes. Dix d'entre eux se trouvent en milieu urbain, et le onzième, en milieu rural »;**
 - b) **ajout du libellé « 10. Complexe récréatif Goulbourn (1500, chemin Shea) » à la liste des sites en milieu urbain.**

- 2. Que l'annexe 1 ci-jointe soit ajoutée au document 1 en tant que figure 11 (comme l'indique le document d'appui 1 ci-dessous);**
- 3. Que le passage « figures 1 à 10 » soit remplacé par « figures 1 à 11 » dans le document 3.**
- 4. Que l'élément « L2[XXX1] » soit ajouté à la colonne II de l'exception [XXX1], dans le document 3.**
- 5. Qu'aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

Que le Conseil approuve les modifications au Règlement de zonage 2008-250 illustrées dans le document 2 et décrites en détail dans le document 4.

Les recommandations du comité de l'urbanisme et de l'agriculture et des affaires rurales sont ADOPTÉES.

21. 754, PROMENADE BAYVIEW – CHANGEMENT DE ZONAGE TEMPORAIRE
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil demande au personnel de changer temporairement le zonage afin de permettre un chenil au 754, promenade Bayview, pour une période de trois ans, pourvu que le propriétaire produise au préalable :

- 1. une confirmation écrite que ses opérations prendront fin au terme de la période de trois ans; et**

- 2. une justification de l'aménagement et toute autre étude connexe demandée par le personnel.**

ADOPTÉES

22. RÈGLEMENT FINANCIER DES FRAIS RELATIFS AUX TERRAINS À VOCATION DE PARC – PLACE SANGEET

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve que le propriétaire soit autorisé à payer les frais relatifs aux terrains à vocation de parc en étapes, au moment de l'enregistrement et de la cession de chaque parcelle, le tout à la satisfaction du directeur général, Planification, Infrastructure et Développement économique.

ADOPTÉE

RAPPORT N^o 10 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

23. PLAN DE VÉRIFICATION DE 2016 DE ERNST & YOUNG

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du rapport.

REÇUE

24. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) PLAN DE TRAVAIL
POUR 2017

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve le Plan de travail du Bureau du vérificateur général pour 2017.

ADOPTÉE

MOTION No. 43/8

Motion de la conseillère D. Deans

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

ATTENDU QUE la Ville procède actuellement à la phase 1 de la construction du train léger d'Ottawa, le plus important projet qu'elle ait jamais entrepris – avec un budget initial de 2,1 milliards de dollars (et il augmentera);

ATTENDU QU'en 2012, le personnel municipal a reçu l'ordre de préparer un rapport sur les transactions immobilières et les expropriations effectuées par la Ville dans le cadre de la construction du train léger et de le remettre au Comité des finances et du développement économique (CFDE) et au Conseil;

ATTENDU QUE, l'ouverture de la ligne construite en phase 1 étant prévue pour 2018, des renseignements sur l'acquisition de terrains en lien avec le projet constitueraient de précieuses indications sur la marche à suivre pendant les autres phases; que nous pourrions en tirer des leçons et des pratiques exemplaires et ainsi nous assurer d'utiliser au mieux l'argent des contribuables;

ATTENDU QUE le vérificateur général a indiqué être dans l'incapacité d'entreprendre une vérification approfondie de la phase 1 en 2017 et qu'il fallait restreindre le champ d'investigation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU de demander à la trésorière municipale de fournir au vérificateur général tous les détails sur les transactions immobilières,

les expropriations, les ententes contractuelles, les droits relatifs à la propriété du dessus et autres ententes relatives à l'acquisition de terrains pour la phase 1 de la construction du train léger et ayant été approuvés par des pouvoirs délégués;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le vérificateur général passe en revue et vérifie les renseignements remis par la trésorière municipale, qu'il en fasse un rapport qu'il présentera *au troisième trimestre de 2017* au Comité de la vérification (à huis clos, au besoin) et que tous ces renseignements soient remis au Comité à ce moment-là.

REJETÉE par 6 VOIX AFFIRMATIVES contre 18 VOIX NÉGATIVES, réparties de la façon suivante :

YEAS (6): Councillors C. McKenney, R. Chiarelli, J. Leiper, M. Wilkinson, D. Deans, T. Nussbaum

NAYS (18): Councillors J. Cloutier, M. Qaqish, D. Chernushenko, M. Taylor, T. Tierney, R. Brockington, G. Darouze, S. Blais, K. Egli, A. Hubley, E. El-Chantiry, S. Qadri, M. Fleury, J. Harder, J. Mitic, B. Monette, S. Moffatt, Mayor J. Watson

La recommandation du Comité est soumise au Conseil et ADOPTÉE telle quelle.

25. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) – RAPPORT ANNUEL ET RAPPORTS DE VÉRIFICATION DÉTAILLÉS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal examine et approuve le Rapport annuel du vérificateur général et les rapports de vérification détaillés suivants :

- **Vérification du projet de lecture automatisée des compteurs d'eau**
- **Vérification des marchés By et Parkdale**
- **Vérification des Services environnementaux**

- **Vérification de certains secteurs des Services d'infrastructure**
- **Vérification de la planification et de la gestion du changement en lien avec le train léger – Rapport provisoire**
- **Vérification du programme ServiceOttawa.**

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 20 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

26. *PROJET DE LOI 181, LOI DE 2016 SUR LA MODERNISATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS À LA LOI DE 1996 SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES*

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

27. CANDIDATURE POUR ACCUEILLIR LES JEUX D'ÉTÉ DU
CANADA DE 2021 : ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ HÔTE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve la candidature de la Ville d'Ottawa comme hôte des Jeux d'été du Canada de 2021, conformément au document sur le processus de candidature et les normes d'accueil pour 2021, fourni par le Conseil des Jeux du Canada, et comme il est décrit dans le présent rapport et dans le document 1;**
- 2. délègue à la trésorière municipale le pouvoir de collaborer avec le Comité de mise en candidature d'Ottawa 2021 à la préparation du plan de gestion financière de la Ville, comme il est décrit dans le présent rapport;**
- 3. charge le responsable de Développement économique d'élaborer, en consultation avec la Société hôte des Jeux d'été du Canada de 2021 et seulement si la Ville d'Ottawa est désignée ville hôte, un plan d'amélioration des immobilisations pour la période 2018-2021 décrivant les responsabilités de la Ville en matière de mise de fonds, préalablement au processus budgétaire de 2018, aux fins d'examen par le Comité et le Conseil.**

ADOPTÉES

28. PROMENADE PALLADIUM – TRANSFERT DE TERRAINS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil adopte la résolution suivante :

Le Conseil de la Ville d'Ottawa confirme au ministère des Transports de l'Ontario qu'il acceptera le transfert des terrains portant la description officielle « Partie 6 » sur le plan de renvoi 4R-29635, afin qu'ils deviennent constitutifs de la promenade Palladium.

ADOPTÉE

RAPPORT N^o 36A DU COMITÉ DE L'URBANISME

29. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL 2016

Nota : Des corrections mineures ont été apportées au présent rapport par le Bureau du greffier municipal et de l'avocat général, conformément à l'article 35 de l'annexe C du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (n^o 2016-369).

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil :

- a) **adopte les prévisions en matière de population, de ménages et d'emplois pour 2036, jointes en tant que Document 2, comme base pour la mise à jour du Plan officiel et de confirmer qu'il n'est pas nécessaire d'envisager des changements à l'offre de terrains en zone**

- urbaine et dans les villages pour répondre aux besoins liés à la population, aux ménages et aux emplois prévus pour 2036;
- b) reçoive et adopte le document « Examen des biens-fonds destinés à l'emploi : mise à jour des prévisions en matière d'emploi pour 2036 », joint en tant que Document 3;
 - c) reçoive et adopte l'addenda sur les prévisions de croissance 2014-2036 : inclusion des changements de vocation recommandés des biens-fonds destinés à l'emploi, joint en tant que Document 6;
 - d) reçoive et adopte le Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones à des fins agricoles de la Ville d'Ottawa, joint en tant que Documents 7 et 8;
 - e) adopte la modification au Plan officiel, jointe en tant que Document 1, tel que modifiée par ce qui suit :

- i. que le document 1 soit modifié par l'ajout, à la sous-section 3.6.5, de la politique propre au lieu ci-jointe en tant qu'annexe X :

Annexe X

15. Nonobstant les dispositions du présent plan qui interdisent l'aménagement d'une maison de retraite et d'un établissement de soins pour bénéficiaires internes sur les terrains désignés « secteur d'emploi urbain », une maison de retraite et un établissement de soins pour bénéficiaires internes seront permis sur les terrains correspondant à la cote foncière 14563-1329; et

- ii. que First Innes Shopping Centres Ltd. s'engage par écrit auprès du directeur, Services de planification à céder dans le cadre de l'accord de plan d'implantation exigé pour l'aménagement de la

maison de retraite proposée, la partie de ses terrains nécessaire au prolongement de la promenade Vanguard, conformément à l'évaluation environnementale qui sera réalisée en 2017;

- iii. que le document 1 soit modifié en remplaçant l'annexe E1 par l'annexe 1 ci-jointe (comme il est présenté dans le document d'appui 1 ci-dessous);
- iv. que le document 1 soit modifié par l'ajout de l'annexe 2 ci-jointe, en tant qu'annexe E9 (comme il est présenté dans le document d'appui 2 ci-dessous);
- v. que la version provisoire de la modification au Plan officiel jointe en tant que document 1 soit modifiée en remplaçant l'annexe R10 par la nouvelle annexe R10 ci-jointe (comme il est présenté dans le document d'appui 3 ci-dessous), et que la désignation des propriétés passe de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;
- vi. que le document 1 soit modifié par l'ajout de l'annexe 17 ci-jointe (comme il est présenté dans le document d'appui 4 ci-dessous), qui fait passer la désignation de la partie nord du 6282, chemin Frank Kenny et de la partie ouest du 210, place Hughson de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général », et que la page 27 du tableau de changements textuels à la modification au Plan officiel soit modifiée par l'ajout du passage suivant, immédiatement après l'annexe R16 :

Annexe R17 – Fait passer la désignation d'une partie du terrain situé au 6282, chemin Frank Kenny et d'une partie du terrain situé au 210, place Hughson de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

et de demander au personnel de rédiger un règlement municipal et d'autres documents qui seront soumis à

l'approbation du Conseil et présentés au ministère des Affaires municipales et du Logement, conformément à l'article 26 de la Loi sur l'aménagement du territoire;

- f) annule les éléments des modifications 140 et 150 au Plan officiel présentés dans le Document 12 que la modification au Plan officiel rend redondantes;**
- g) demande à l'avocat général de la Ville d'aviser la Commission des affaires municipales de l'Ontario que le Conseil a terminé l'Examen des biens-fonds d'Ottawa destinés à l'emploi et l'étude sur le Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones à des fins agricoles qui étaient requis dans sa décision du 23 février 2016 et de fixer une audience préliminaire pour entendre les appels des modifications 140, 141 et 150 au Plan officiel le plus tôt possible; et**
- h) approuve la réalisation d'une étude de planification pour cerner les tendances en matière de logement (son offre) et d'emploi, ainsi que pour trouver des façons de créer des collectivités complètes qui contribueront, tout comme les politiques du Plan officiel en vigueur (dans leur dernière version issue des modifications au Plan officiel nos 140, 141 et 150 et du Plan officiel de 2016), à faire d'Ottawa une ville abordable et viable, même après 2036, et:**
 - i. que, pour guider les prochains examens du Plan officiel, de même que l'examen quinquennal à venir, et pour servir de base à la planification de l'infrastructure, des transports et des finances (les études liées au Plan directeur de l'infrastructure, au Plan directeur des transports et aux redevances d'aménagement), cette étude soit financée à même l'enveloppe de redevances d'aménagement réservée aux études et qu'elle soit lancée en 2017, en vue de présenter des recommandations au comité**

permanent concerné d'ici juin 2018; et

- ii. que cette étude soit conforme aux politiques du Plan officiel, dans leur dernière version repensée par le Comité de l'urbanisme et le Conseil et consignée dans les modifications au Plan officiel nos 140, 141 et 150 et le Plan officiel de 2016, et qu'elle se déroule en collaboration avec les intervenants; et
- i) demandé au personnel municipal d'entamer des pourparlers avec les personnes ayant interjeté appel de la modification au Plan officiel no 150 dans sa totalité et de toute modification connexe, et que les recommandations et les commentaires qui en découlent soient communiqués au Comité de l'urbanisme, pour que le Conseil municipal puisse tenir compte de ces recommandations au premier trimestre de 2017.

ADOPTÉES telles que modifiées par les motions suivantes :

MOTION NO. 43/9

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné le document 1, soit une demande visant à changer la désignation de certains terrains pour la faire passer de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

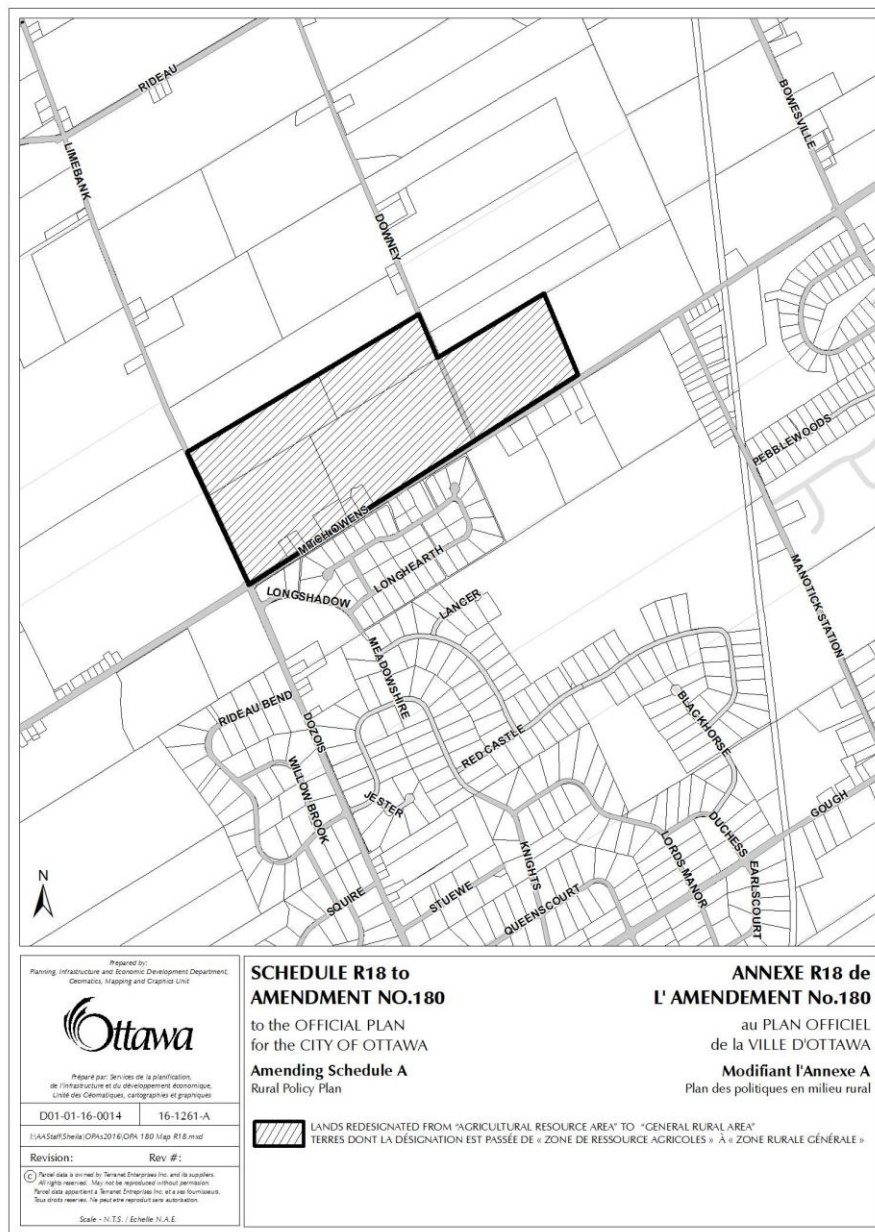
ATTENDU QUE ces terrains sont situés au 5536, chemin Downey;

ATTENDU QUE le personnel convient que cette parcelle et celles qui y sont adjacentes n'atteignent pas la note minimale du Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones et remplissent les critères pour ne plus être désignées « secteur de ressources agricoles »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par l'ajout de l'annexe R18 ci-jointe pour faire passer la désignation de ces terrains de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le libellé suivant soit ajouté à la page 27 du tableau de changements textuels à la modification au Plan officiel, immédiatement après l'annexe R17 :

Annexe R18 – Fait passer la désignation des terrains situés du côté nord du chemin Mitch Owens, à proximité des chemins Limebank et Downey, de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général ».



ADOPTÉE

MOTION NO. 43/10

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné le document 9, soit une demande visant à changer la désignation de certains terrains pour la faire passer de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

ATTENDU QUE ces terrains sont situés au 6385, chemin Third Line;



ATTENDU QUE le personnel convient que ces parcelles n'atteignent pas la note minimale du Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones et remplissent les critères pour ne plus être désignées « secteur de ressources agricoles »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par l'ajout de l'annexe R19 ci-jointe pour faire passer la désignation de ces terrains de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le libellé suivant soit ajouté à la page 27 du tableau de changements textuels à la modification au Plan officiel, immédiatement après l'annexe R18 :

Annexe R19 – Fait passer la désignation des terrains situés au 6385, chemin Third Line de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général ».



<p>Prepared by: Planning, Infrastructure and Economic Development Department, Geomatics, Mapping and Graphics Unit</p>  <p>Préparé par: Services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, Unité des Géomatiques, cartographiques et graphiques</p> <p>D01-01-16-0014 16-1261-A</p> <p>1544Staff/Sheila/OPA42016/OPA 180 Map R19.mxd</p> <p>Revision: Rev #:</p> <p><small>© Parcel data is owned by Teramet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be reproduced without permission. Parcel data appartient à Teramet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.</small></p> <p>Scale - N.T.S. / Echelle N.A.E.</p>	<p>SCHEDULE R19 to AMENDMENT NO.180</p> <p>to the OFFICIAL PLAN for the CITY OF OTTAWA</p> <p>Amending Schedule A Rural Policy Plan</p> <p> LANDS REDESIGNATED FROM "AGRICULTURAL RESOURCE AREA" TO "GENERAL RURAL AREA" TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE DE RESSOURCE AGRICOLES » À « ZONE RURALE GÉNÉRALE »</p>	<p>ANNEXE R19 de L' AMENDEMENT No.180</p> <p>au PLAN OFFICIEL de la VILLE D'OTTAWA</p> <p>Modifiant l'Annexe A Plan des politiques en milieu rural</p>
--	---	---

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/11

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné les documents 13, 49 et 86, soit des demandes visant à supprimer la politique 2 de la sous-section 3.7.3.2 du projet de politiques sur le secteur de ressources agricoles;

ATTENDU QUE selon la politique 2 de la sous-section 3.7.3.2, la suppression de la désignation de « secteur de ressources agricoles » d'un terrain ne serait possible que si ce terrain est nécessaire à l'expansion d'une zone de peuplement;

ATTENDU QUE le personnel estime que cette politique doit être examinée de façon plus approfondie et qu'elle ne devrait pas faire partie de la présente modification;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la page 22 de la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par la suppression de la politique 2 de la sous-section 3.7.3.2 du projet de politiques sur le secteur de ressources agricoles.

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/12

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné le document 13, soit une demande visant à supprimer la nouvelle politique 3 de la sous-section 3.7.5 du projet de nouvelles politiques sur le secteur d'emploi rural;

ATTENDU QUE selon la politique 3, un propriétaire foncier aurait à présenter un plan de lotissement s'il envisage de créer plus de trois lots le long d'une route publique existante;

ATTENDU QU'en l'espèce, le personnel convient qu'il n'est pas nécessaire de présenter un plan de lotissement pour créer des lots le long d'une route publique existante;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la page 24 de la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par la suppression de la politique 3 de la sous-section 3.7.5 du projet de nouvelles politiques sur le secteur d'emploi rural.

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/13

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné les documents 14 et 47, soit des demandes visant à changer la désignation de certains terrains pour la faire passer de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

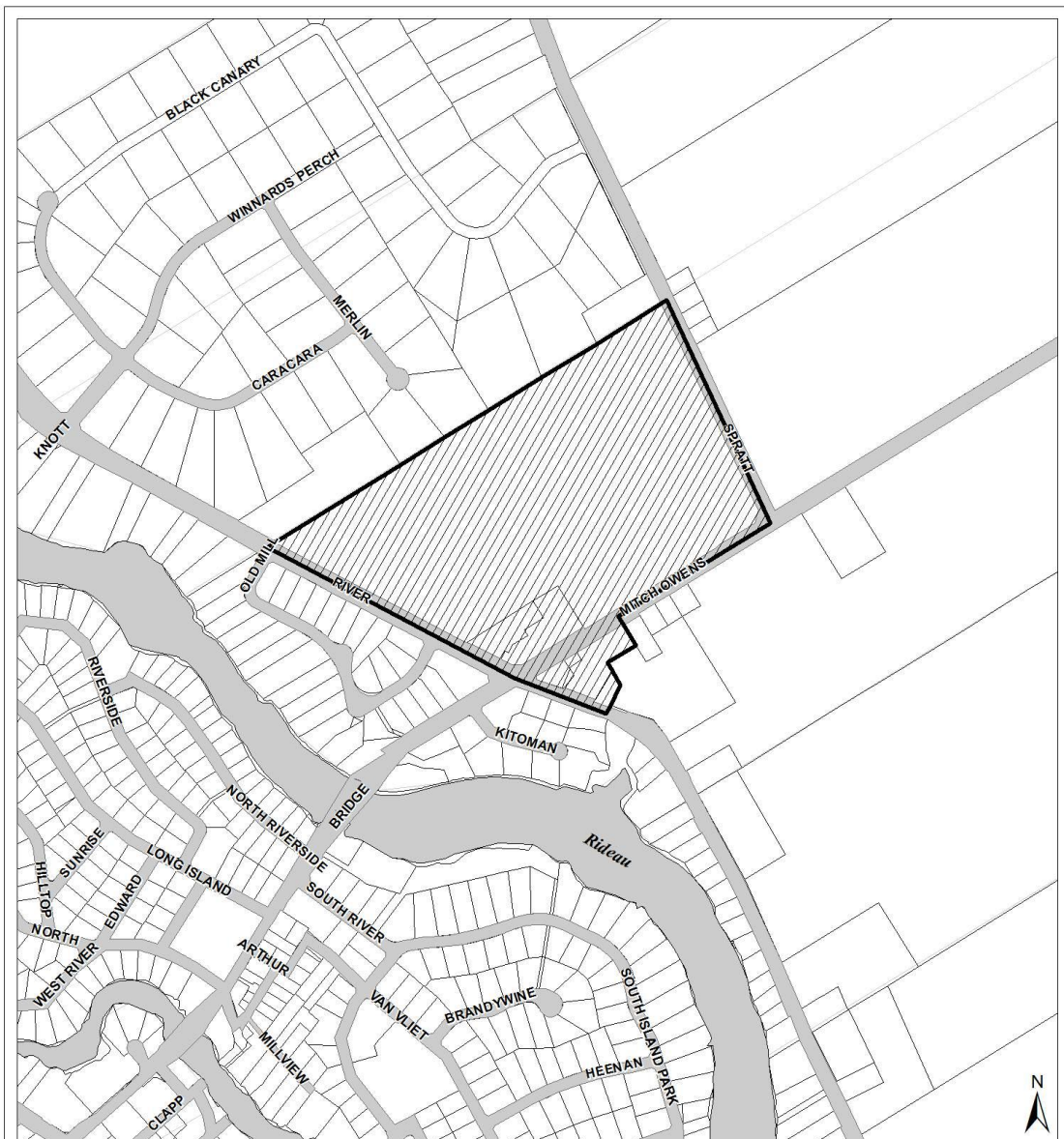
ATTENDU QUE ces terrains sont situés au 5504, chemin Spratt, et aux 5220 et 5230, chemin Mitch Owens;

ATTENDU QUE le personnel convient que ces terrains remplissent les critères pour ne plus être désignés « secteur de ressources agricoles »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par l'ajout de l'annexe R20 ci-jointe pour faire passer la désignation de ces terrains de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le libellé suivant soit ajouté à la page 27 du tableau de changements textuels à la modification au Plan officiel, immédiatement après l'annexe R19 :

Annexe R20 – Fait passer la désignation des terrains situés du côté est de l'intersection des chemins River et Mitch Owens de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général ».



Prepared by:
 Planning, Infrastructure and Economic Development Department,
 Geomatics, Mapping and Graphics Unit



Préparé par: Services de la planification,
 de l'infrastructure et du développement économique,
 Unité des Géomatiques, cartographies et graphiques

D01-01-16-0014 16-1261-A

I:\AAStaff\Sheila\OPAs\2016\OPA 180 Map R20.mxd

Revision: Rev #:

© Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers.
 All rights reserved. May not be reproduced without permission.
 Parcel data appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs.
 Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.

Scale - N.T.S. / Echelle N.A.E.

**SCHEDULE R20 to
 AMENDMENT NO.180**

to the OFFICIAL PLAN
 for the CITY OF OTTAWA

**Amending Schedule A
 Rural Policy Plan**



LANDS REDESIGNATED FROM "AGRICULTURAL RESOURCE AREA" TO "GENERAL RURAL AREA"
 TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE DE RESSOURCE AGRICOLES » À « ZONE RURALE GÉNÉRALE »

**ANNEXE R20 de
 L' AMENDEMENT No.180**

au PLAN OFFICIEL
 de la VILLE D'OTTAWA

**Modifiant l'Annexe A
 Plan des politiques en milieu rural**

ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers J. Leiper, S. Moffatt et T. Nussbaum.

MOTION NO. 43/14

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné le document 19, soit une demande visant à supprimer de l'annexe R9 certains terrains dont la désignation doit passer de « secteur rural général » à « secteur de ressources agricoles »;

ATTENDU QUE ces terrains sont situés au 3396, chemin Stagecoach;

ATTENDU QUE le personnel convient que cette parcelle et celles qui se trouvent à proximité ne doivent pas être désignées « secteur de ressources agricoles »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par le remplacement de l'actuelle annexe R9 par la nouvelle annexe R9 ci-jointe;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le libellé suivant soit ajouté à la page 26 du tableau de changements textuels à la modification au Plan officiel pour remplacer l'actuelle description de l'annexe R9 par celle-ci :

Annexe R9 – Fait passer la désignation des terrains situés à deux endroits le long du chemin Gordon Murdock, à proximité du chemin Dalmeny, de « secteur rural général » à « secteur de ressources agricoles ».



Prepared by:
 Planning, Infrastructure and Economic Development Department,
 Geomatics, Mapping and Graphics Unit



Préparé par: Services de la planification,
 de l'infrastructure et du développement économique,
 Unité des Géomatiques, cartographies et graphiques

D01-01-16-0014 16-1261-A

I:\AAS\Staff\Shelia\OPAs\2016\OPA 180 Map R9.mxd

Revision: Rev #:

© Parcel data is owned by Terreneau Enterprises Inc. and its suppliers.
 All rights reserved. May not be reproduced without permission.
 Parcel data appartient à Terreneau Enterprises Inc. et à ses fournisseurs.
 Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.

Scale - N.T.S. / Echelle N.A.E.

**SCHEDULE R9 to
 AMENDMENT NO.180**

to the OFFICIAL PLAN
 for the CITY OF OTTAWA

Amending Schedule A
 Rural Policy Plan



LANDS REDESIGNATED FROM "GENERAL RURAL AREA" TO "AGRICULTURAL RESOURCE AREA"
 TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE RURALE GÉNÉRALE » À « ZONE DE RESSOURCE AGRICOLES »

**ANNEXE R9 de
 L' AMENDEMENT No.180**

au PLAN OFFICIEL
 de la VILLE D'OTTAWA

Modifiant l'Annexe A
 Plan des politiques en milieu rural

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/15

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné le document 20, soit une demande visant à supprimer de l'annexe R13 certains terrains dont la désignation doit passer de « secteur rural général » à « secteur de ressources agricoles »;

ATTENDU QUE ces terrains sont situés au 5523, chemin Clayton;

ATTENDU QUE le personnel convient qu'une partie de ces terrains se trouve dans une zone agricole qui reflète l'ampleur des terres agricoles de bonne qualité, mais que la désignation de « secteur de ressources agricoles » ne correspond pas au zonage;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par le remplacement de l'actuelle annexe R13 par la nouvelle annexe R13 ci-jointe.



Prepared by:
 Planning, Infrastructure and Economic Development Department,
 Geomatics, Mapping and Graphics Unit



Préparé par: Services de la planification,
 de l'infrastructure et du développement économique,
 Unité des Géomatiques, cartographies et graphiques

D01-01-16-0014 16-1261-A

I:\AAS\Staff\Sheila\OPAs\2016\OPA 180 Map R13.mxd

Revision: Rev #:

© Parcel data is owned by Terrance Enterprises Inc. and its suppliers.
 All rights reserved. May not be reproduced without permission.
 Parcel data appartient à Terrance Enterprises Inc. et à ses fournisseurs.
 Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.

Scale - N.T.S. / Echelle N.A.E.

**SCHEDULE R13 to
 AMENDMENT NO.180**

to the OFFICIAL PLAN
 for the CITY OF OTTAWA

Amending Schedule A
 Rural Policy Plan

**ANNEXE R13 de
 L' AMENDEMENT No.180**

au PLAN OFFICIEL
 de la VILLE D'OTTAWA

Modifiant l'Annexe A
 Plan des politiques en milieu rural



LANDS REDESIGNATED FROM "GENERAL RURAL AREA" TO "AGRICULTURAL RESOURCE AREA"
 TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE RURALE GÉNÉRALE » À « ZONE DE RESSOURCE AGRICOLES »



LANDS REDESIGNATED FROM "RURAL NATURAL FEATURES AREA" TO "AGRICULTURAL RESOURCE AREA"
 TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE RURALE GÉNÉRALE » À « ZONE RURALE À CARACTÉRISTIQUES NATURELLES »

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/16

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné les documents 23, 31, 34, 38, 39, 40 et 41, soit des demandes visant à supprimer de l'annexe R2 certains terrains dont la désignation doit passer de « secteur rural général » à « secteur de ressources agricoles »;

ATTENDU QUE ces terrains sont situés à proximité de l'intersection des chemins Kilmaurs Side et Dunrobin, que la plupart d'entre eux n'atteignent pas la note minimale du Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones et que ceux qui l'atteignent ne totalisent pas une superficie suffisante pour un secteur de ressources agricoles;

ATTENDU QUE le personnel convient que tous les terrains qui figurent à l'annexe R2 ne devraient pas être désignés « secteur de ressources agricoles »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par la suppression de l'annexe R2 et de sa description à la page 27 du document 1.

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/17

Motion de la conseillère J. Harder

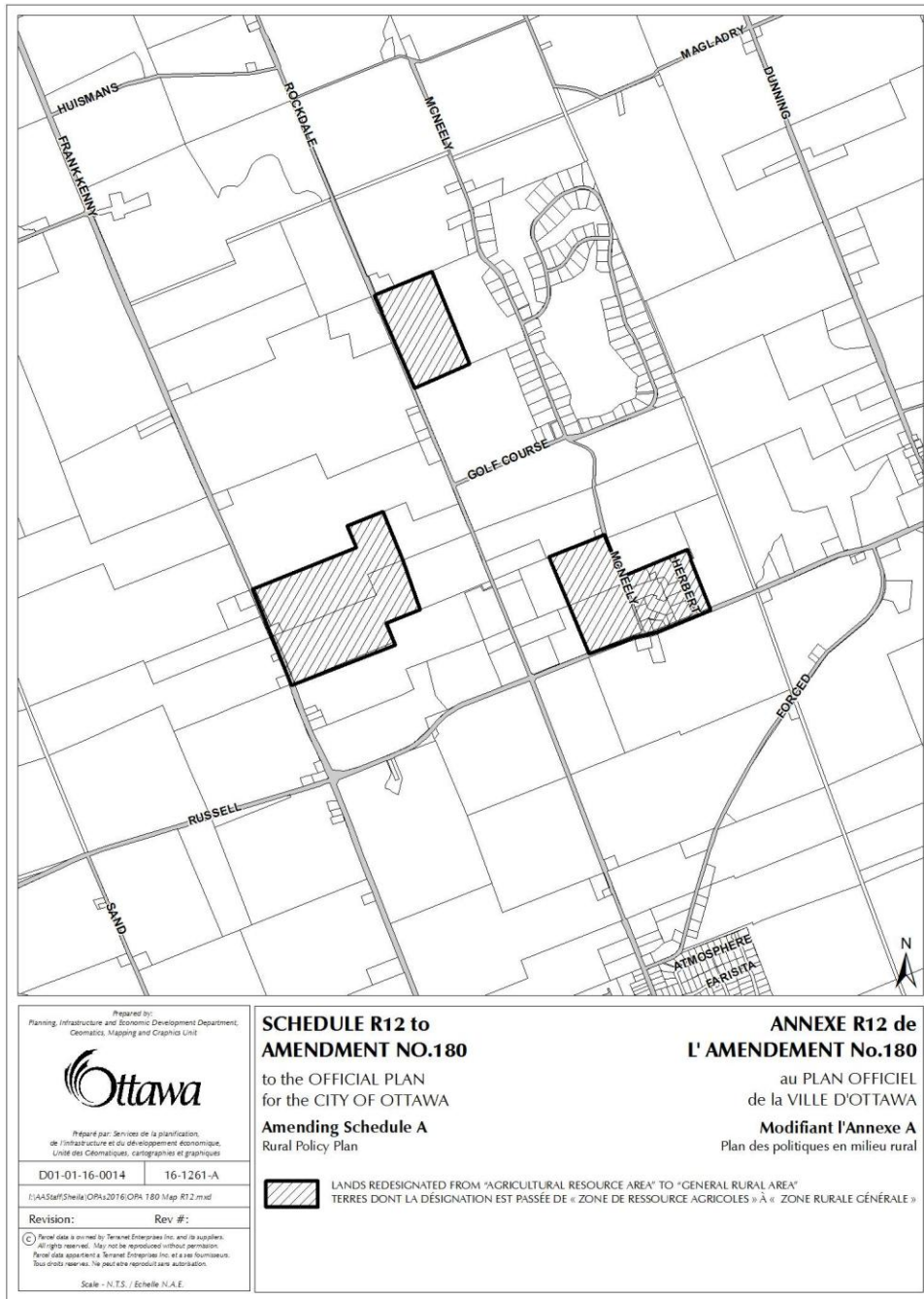
Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné le document 25, soit une demande visant à corriger l'erreur de désignation qui s'est glissée à l'annexe R12 relativement aux terrains situés au 4711, chemin Rockdale;

ATTENDU QUE le personnel convient que ces terrains sont actuellement désignés « secteur rural général », mais que dans l'annexe R12, ils sont désignés « secteur de ressources agricoles »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-

0183, soit modifiée par le remplacement de l'actuelle annexe R12 par la nouvelle annexe R12 ci-jointe.



Prepared by:
 Planning, Infrastructure and Economic Development Department,
 Geomatics, Mapping and Graphics Unit

Ottawa

Préparé par: Service de la planification,
 de l'infrastructure et du développement économique,
 Unité des Géomatiques, cartographie et graphiques

D01-01-16-0014	16-1261-A
----------------	-----------

[S:\AA\Staff\Sheila\CPA\2016\CPA 180 Map R12.mxd]

Revision: Rev #:

© Parcel data is owned by Teramet Enterprises Inc. and its suppliers.
 All rights reserved. May not be reproduced without permission.
 Parcel data appartient à Teramet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs.
 Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.

Scale - N.T.S. / Echelle N.A.E.

**SCHEDULE R12 to
 AMENDMENT NO.180**
 to the OFFICIAL PLAN
 for the CITY OF OTTAWA
Amending Schedule A
 Rural Policy Plan

LANDS REDESIGNATED FROM "AGRICULTURAL RESOURCE AREA" TO "GENERAL RURAL AREA"
 TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE DE RESSOURCE AGRICOLES » À « ZONE RURALE GÉNÉRALE »

**ANNEXE R12 de
 L' AMENDEMENT No.180**
 au PLAN OFFICIEL
 de la VILLE D'OTTAWA
Modifiant l'Annexe A
 Plan des politiques en milieu rural

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/18

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le personnel a examiné le document 42 visant des terrains situés dans un plan de lotissement résidentiel rural qui se trouve dans un secteur de ressources agricoles, à proximité de l'intersection de la promenade Thomas A. Dolan et du chemin John Shaw;

ATTENDU QUE les politiques afférentes à la désignation de « secteur de ressources agricoles » n'autorisent pas la création de lots pour de nouvelles utilisations résidentielles;

ATTENDU QUE certains des terrains situés dans le lotissement sont vacants et n'ont pas été subdivisés;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite subdiviser le reste de la parcelle non aménagée puisque les terrains sont considérés comme étant dans une zone résidentielle rurale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par l'ajout d'une nouvelle politique propre à ce site à la sous-section 3.7.3 de la page 23, comme suit :

Politiques propres à un site

19. Nonobstant les dispositions de la présente section, les terrains identifiés par les cotes foncières n^{os} 045510209 et 045510210, situés à proximité de la promenade Thomas A. Dolan et du chemin John Shaw, peuvent être divisés, sous réserve des conditions suivantes :

a. la superficie minimale des parcelles détachées et originales doit être de 0,8 hectare;

b. le demandeur doit démontrer que les deux types de parcelles peuvent être viabilisés.

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/19

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le rapport définitif intitulé « Examen des biens-fonds destinés à l'emploi : mise à jour des prévisions en matière d'emploi pour 2036 », produit en novembre 2016 par Hemson Consulting Ltd. et Urban Strategies Inc., recommande de fixer une densité minimale pour veiller à ce que des utilisations d'emploi soient aménagées près des utilisations qui favorisent l'usage du transport en commun;

ATTENDU QUE selon cet examen, une politique propre au site devrait être élaborée pour fixer une densité minimale pour les utilisations situées dans un rayon de 400 mètres de la future station de transport en commun rapide du chemin Mer Bleue, dans le secteur d'emploi urbain d'Orléans-Sud;

ATTENDU QUE l'élaboration d'un plan de conception communautaire est un processus de planification secondaire lors duquel il est possible de revoir et, par des modifications, de répartir les exigences de densité fixées entre différents sites;

ATTENDU QUE le plan de conception communautaire du centre polyvalent de la collectivité urbaine de l'Est, qui avait été entrepris en septembre 2013 avant d'être suspendu dans l'attente des résultats de l'examen des biens-fonds destinés à l'emploi relatifs à la possible conversion du secteur d'emploi adjacent, sera relancé peu de temps après l'adoption de la modification au Plan officiel 2016;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la politique 12 de la sous-section 3.6.5 soit modifiée par l'ajout de la phrase suivante : « La densité minimale peut être revue et, au besoin, modifiée au moyen d'un processus de planification secondaire. »

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/20

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE dans le rapport définitif intitulé « Examen des biens-fonds destinés à l'emploi : mise à jour des prévisions en matière d'emploi pour 2036 », produit en novembre 2016 par Hemson Consulting Ltd. et Urban Strategies Inc., les terrains situés à l'ouest de l'autoroute 416 et de l'échangeur du chemin Fallowfield sont définis comme l'un des secteurs ruraux ayant le plus grand potentiel de développement économique des utilisations d'emploi rurales;

ATTENDU QUE la zone industrielle de la promenade Moodie est définie, dans l'inventaire municipal des terrains vacants dans les parcs industriels et d'affaires de 2015, comme une zone rurale de parc d'affaires et industriel de 95,5 hectares;

ATTENDU QUE le document 1 du rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, c'est-à-dire la modification au Plan officiel 2016, renferme la proposition de désigner « secteur d'emploi rural » 56,9 hectares de la zone industrielle de la promenade Moodie;

ATTENDU QUE les terrains situés au sud du chemin Fallowfield ne sont pas considérés comme des terres agricoles à fort rendement dans le Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones et qu'il est recommandé de changer leur désignation actuelle de « secteur de ressources agricoles »;

ATTENDU QUE les terrains situés au sud-est de la promenade Moodie et du chemin Fallowfield comprennent actuellement des utilisations d'emploi;

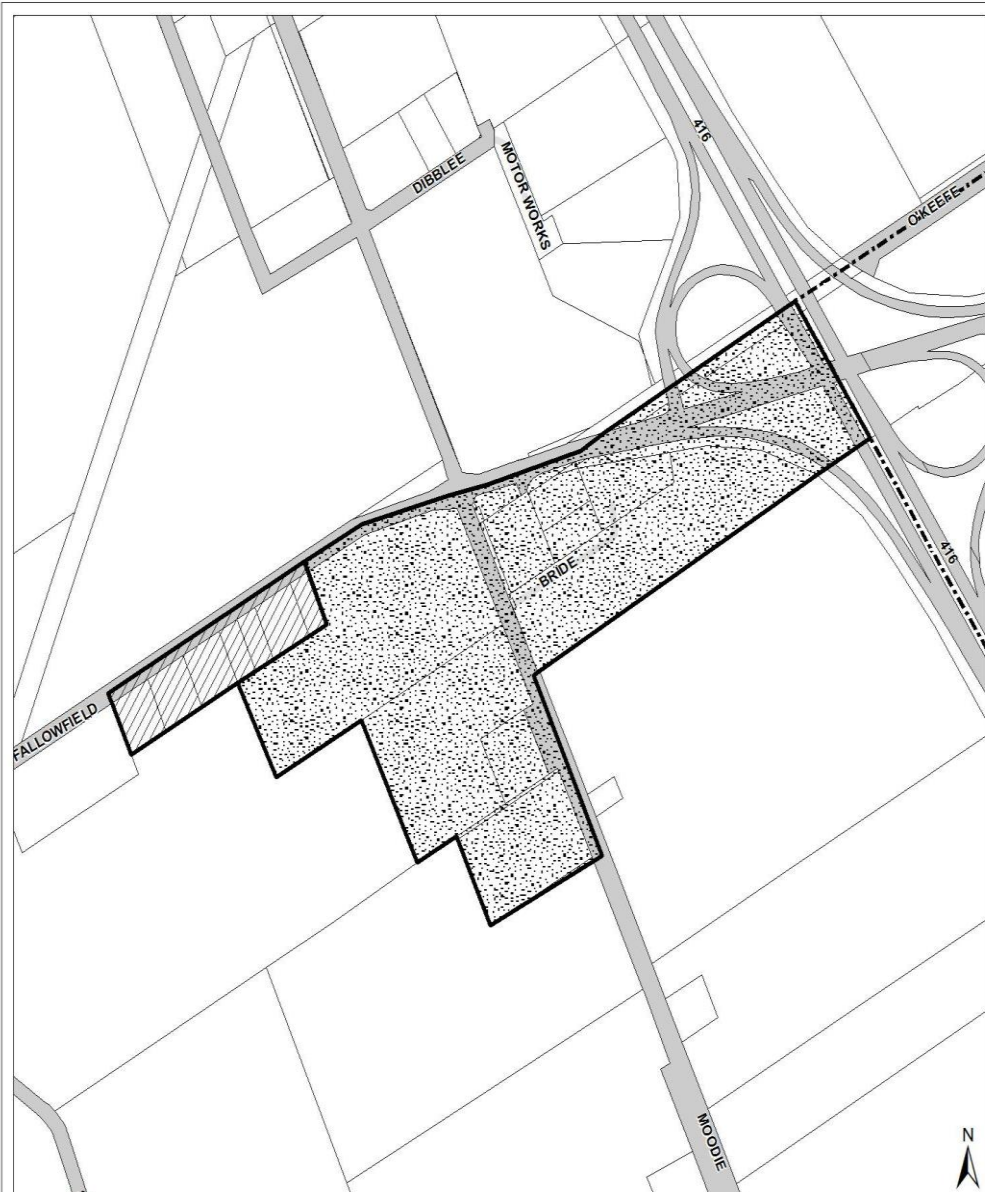
ATTENDU QUE les terrains situés au sud-ouest de la promenade Moodie et du chemin Fallowfield jouxtent des utilisations résidentielles qui donnent sur le chemin Fallowfield;

ATTENDU QUE l'ajout de terrains d'une superficie totale de 19 hectares au sud du chemin Fallowfield ne représente aucun gain net dans l'inventaire des terrains ruraux destinés à l'emploi désignés « secteur d'emploi rural » pour la zone industrielle de la promenade Moodie;

ATTENDU QUE le personnel révisera le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) dans le cadre de la mise en œuvre de la modification au Plan officiel 2016;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le document 1 du rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, c'est-à-dire la modification au Plan officiel 2016, soit modifié par le remplacement de l'annexe R14 par l'annexe 1 ci-jointe;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel, dans le cadre de la révision du *Règlement de zonage* (n° 2008-250) associée à la mise en œuvre de la modification au Plan officiel 2016, attribue aux terrains situés au sud-ouest de la promenade Moodie et du chemin Fallowfield la désignation de « zone d'industrie générale rurale » ou le nom de zone qui remplacera cette dernière afin d'y réglementer les aménagements pour qu'ils respectent les utilisations du sol adjacentes et aient une incidence minimale sur le secteur rural environnant, lorsqu'il est recommandé de modifier le Règlement n° 2008-250 en fonction des changements apportés aux terrains destinés à l'emploi dans la modification au Plan officiel 2016.



Prepared by:
 Planning, Infrastructure and Economic Development Department,
 Geomatics, Mapping and Graphics Unit



Préparé par: Services de la planification,
 de l'infrastructure et du développement économique,
 Unité des Géomatiques, cartographie et graphiques

D01-01-16-0014 16-1261-A

I:\AAStaff\Sheila\OPAs\2016\OPA 180 Map R14.mxd

Revision: Rev #:

© Parcel data is owned by Terreneo Enterprises Inc. and its suppliers.
 All rights reserved. May not be reproduced without permission.
 Parcel data appartient à Terreneo Enterprises Inc. et à ses fournisseurs.
 Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.

Scale - N.T.S. / Echelle N.A.E.

**SCHEDULE R14 to
 AMENDMENT NO.180**

to the OFFICIAL PLAN
 for the CITY OF OTTAWA

Amending Schedule A
 Rural Policy Plan

**ANNEXE R14 de
 L' AMENDEMENT No.180**

au PLAN OFFICIEL
 de la VILLE D'OTTAWA

Modifiant l'Annexe A
 Plan des politiques en milieu rural



LANDS REDESIGNATED FROM "AGRICULTURAL RESOURCE AREA" TO "GENERAL RURAL AREA"
 TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE DE RESSOURCE AGRICOLES » À « ZONE RURALE GÉNÉRALE »



LANDS REDESIGNATED FROM "AGRICULTURAL RESOURCE AREA" TO "RURAL EMPLOYMENT AREA"
 TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE DE RESSOURCE AGRICOLES » À « ZONE RURALE D'EMPLOI »

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/21

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le document 1 du rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, c'est-à-dire la modification au Plan officiel 2016, renferme la proposition d'attribuer la désignation de « terrains destinés à l'emploi » aux terrains ayant pour désignation municipale le 103, chemin Colonnade;

ATTENDU QUE les terrains ayant pour désignation municipale le 103, chemin Colonnade portent actuellement la désignation de « zone d'industrie légère », exception 292, qui autorise certaines utilisations prévues dans le *Règlement de zonage* de l'ancienne Ville de Nepean;

ATTENDU QUE le peu d'utilisations permises a compliqué la tâche de trouver une utilisation d'emploi pour le 103, chemin Colonnade;

ATTENDU QUE le personnel révisera le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) dans le cadre de la mise en œuvre de la modification au Plan officiel 2016;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel, dans le cadre de la révision du *Règlement de zonage* (n° 2008-250) associée à la mise en œuvre de la modification au Plan officiel 2016, inclue toutes les utilisations prévues aux paragraphes 203(1) et (2) du *Règlement de zonage* (n° 2008-250), soit les utilisations permises dans la zone d'industrie légère, lorsqu'il est recommandé de modifier le Règlement n° 2008-250 en fonction des changements apportés aux terrains destinés à l'emploi dans la modification au Plan officiel 2016.

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/22

Motion du conseiller S. Moffatt

Appuyée par le conseiller G. Darouze

ATTENDU QU'UNE demande a été reçue en vue de l'ajout d'une politique propre au site concernant le morcellement des aménagements intercalaires à la sous-section 3.7.3 (Secteur de ressources agricoles) du Plan officiel;

ATTENDU QUE cette demande vise les terrains situés au 4109, chemin Viewbank, à l'est de l'autoroute 416 et au sud du chemin Barnsdale;

ATTENDU QUE ces terrains sont situés dans un regroupement d'utilisations résidentielles, dans un secteur de ressources agricoles;

ATTENDU QUE les terrains ont obtenu une note inférieure à 125 points du Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par l'ajout de la politique propre au site suivante à la page 23 :

Politiques propres à un site

19. Nonobstant les politiques de la présente section qui limitent la création de lots, le morcellement d'un lot est possible sur les terrains situés au 4109, chemin Viewbank, cote foncière 045920062, à condition que les parcelles détachées et originales respectent les exigences en matière de distances minimales de séparation et aient une superficie minimale de 0,8 hectare.

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/23

Motion du conseiller S. Moffatt

Appuyée par le conseiller G. Darouze

ATTENDU QUE selon le Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones de la Ville, les terrains qui donnent sur le chemin Mansfield, entre les chemins Conley et Munster, et ceux situés à l'est et à l'ouest du chemin Dwyer Hill qui donnent sur les chemins Fallowfield et McLinton, sont des zones candidates à la désignation de « secteur de ressources agricoles »;

ATTENDU QUE cette détermination se fondait essentiellement sur les données relatives aux possibilités d'utilisation agricole des terres consignées dans la cartographie des sols de 2009 du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU QUE le personnel de la Ville a recommandé que ces zones soient désignées « secteur de ressources agricoles »;

ATTENDU QUE les propriétaires fonciers ont remis en question l'exactitude des données sur le potentiel des sols de ces zones et la désignation proposée par la suite;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel de la Ville retienne les services d'un agrologue professionnel pour l'analyse des terrains devant être désignés « secteur de ressources agricoles » à l'annexe R6 du document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183 (modification au Plan officiel 2016) afin de confirmer ou de modifier les données de la cartographie des sols dans le Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette analyse aura lieu dès que possible en 2017 et que les honoraires de l'agologue seront acquittés au moyen du budget actuel des Services de planification.

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/24

Motion du conseiller S. Moffatt

Appuyée par le conseiller G. Darouze

ATTENDU QU'une demande a été reçue en vue du changement de la désignation de certains terrains pour la faire passer de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

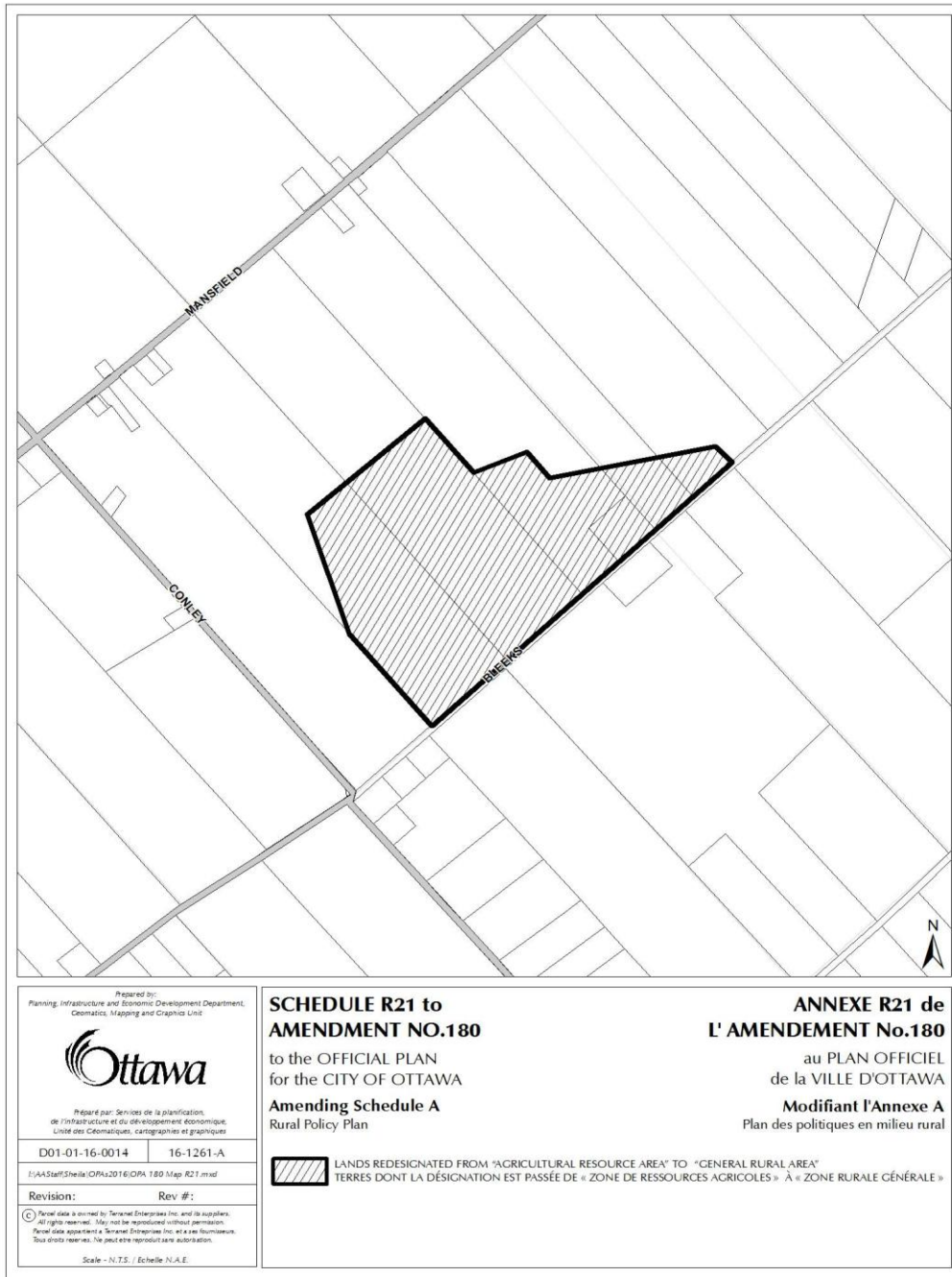
ATTENDU QUE ces terrains sont situés à l'est du chemin Conley et au nord du chemin Bleeks;

ATTENDU QUE les terrains sont boisés et ne sont actuellement pas utilisés à des fins agricoles;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la version provisoire de la modification au Plan officiel, jointe en tant que document 1 au rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, soit modifiée par l'ajout de l'annexe R21 ci-jointe pour faire passer la désignation de ces terrains de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le libellé suivant soit ajouté à la page 27 du tableau de changements textuels à la modification au Plan officiel, immédiatement après l'annexe R20 :

Annexe R21 – Fait passer la désignation d'une partie des terrains situés à l'est du chemin Conley et au nord du chemin Bleeks de « secteur de ressources agricoles » à « secteur rural général ».



Prepared by:
 Planning, Infrastructure and Economic Development Department,
 Geomatics, Mapping and Graphics Unit



Préparé par: Services de la planification,
 de l'infrastructure et du développement économique,
 Unité des Géomatiques, cartographiques et graphiques

D01-01-16-0014 16-1261-A

\\AAS\Staff\Sheila\OPAs\2016\OPA 180 Map R21.mxd

Revision:

Rev #:

© Parcel data is owned by Teramex Enterprises Inc. and its suppliers.
 All rights reserved. May not be reproduced without permission.
 Parcel data appartient à Teramex Enterprises Inc. et à ses fournisseurs.
 Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.

Scale - N.T.S. / Echelle N.A.E.

**SCHEDULE R21 to
 AMENDMENT NO.180**

to the OFFICIAL PLAN
 for the CITY OF OTTAWA

Amending Schedule A
 Rural Policy Plan



LANDS REDESIGNATED FROM "AGRICULTURAL RESOURCE AREA" TO "GENERAL RURAL AREA"
 TERRES DONT LA DÉSIGNATION EST PASSÉE DE « ZONE DE RESSOURCES AGRICOLES » À « ZONE RURALE GÉNÉRALE »

**ANNEXE R21 de
 L' AMENDEMENT No.180**

au PLAN OFFICIEL
 de la VILLE D'OTTAWA

Modifiant l'Annexe A
 Plan des politiques en milieu rural

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/25

Motion du conseiller A. Hubley

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le document 1 du rapport ACS2016-PIE-PGM-0183, c'est-à-dire la modification au Plan officiel 2016, renferme la proposition de conserver la désignation de « terrains destinés à l'emploi » pour les terrains ayant pour désignation municipale le 60, cour Denzil Doyle;

ATTENDU QUE le 60, cour Denzil Doyle fait partie du parc d'affaires de Kanata-Sud;

ATTENDU QUE le parc d'affaires de Kanata-Sud est désigné « sous-zone de parc d'affaires et industriel » (IP4), ce qui restreint le nombre d'utilisations permises dans la zone de parc d'affaires et industriel;

ATTENDU QUE le personnel révisera le *Règlement de zonage* (n° 2008-250) dans le cadre de la mise en œuvre de la modification au Plan officiel 2016;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel, dans le cadre de la révision du *Règlement de zonage* (n° 2008-250) associée à la mise en œuvre de la modification au Plan officiel 2016, inclue les utilisations figurant à l'annexe 1 ci-jointe lorsqu'il est recommandé de modifier le Règlement n° 2008-250 en fonction des changements apportés aux terrains destinés à l'emploi dans la modification au Plan officiel 2016.

Annexe 1

établissement de soins des animaux

hôpital vétérinaire

banque

guichet automatique bancaire

station de diffusion

lave-auto

établissement de traiteur

dépanneur

centre de jour

service d'urgence
poste d'essence
établissement d'instruction
utilisation d'industrie légère
clinique
bureau
entreprise de services personnels
imprimerie
studio de production
installation récréative et sportive
centre de recherche-développement
restaurant
atelier de service et de réparation
brasserie artisanale
industrie de haute technologie
centre de formation
entrepôt

ADOPTÉE

MOTION NO. 43/26

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller T. Tierney

Le Conseil municipal d'Ottawa déclare que la modification au Plan officiel prévue au point 2 du rapport 36A du Comité de l'urbanisme, dans sa version modifiée :

- (i) concerne les questions d'intérêt provincial énumérées à l'article 2 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*;**
- (ii) respecte la Déclaration de principes provinciale;**
- (iii) n'entre en conflit avec aucun plan provincial, puisqu'aucun plan provincial en vigueur ne s'applique à Ottawa.**

ADOPTÉE

Les recommandations du comité, dans leurs versions modifiées par les motions 43/9, 43/10, 43/11, 43/12, 43/13, 43/14, 43/15, 43/16, 43/17, 43/18, 43/19, 43/20, 43/21, 43/22, 43/23, 43/24, 43/25 et 43/26 ont été soumises au Conseil et ADOPTÉES.

RAPPORT N^o 37 DU COMITÉ DE L'URBANISME

<p>30. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL – POLITIQUES SUR LES BOISÉS D'IMPORTANCE</p>

RECOMMANDATION DU COMITÉ TEL QUE MODIFIÉE

Que le Conseil approuve les modifications aux politiques du Plan officiel, décrites dans le document 1, relatives aux boisés d'importance, aux secteurs d'expansion urbaine à l'étude et aux communautés en développement, tel que modifiée par ce qui suit :

- que les politiques 6b (section 3.11) et 3b (section 3.12) de la modification au Plan officiel (document 1), jointe au rapport ACS2016 PIE PGM 0176 (Modification au Plan officiel – Politiques sur les boisés d'importance), soient toutes deux remplacées par ce qui suit :

« Délimiter sur le site le système de patrimoine naturel, séparé du secteur potentiellement aménageable. Un plan de gestion de l'environnement (voir la sous-section 2.4.3) sera habituellement préparé si aucune étude sur les sous-bassins hydrographiques n'a déjà été menée ou si l'étude ne définit pas clairement les caractéristiques environnementales du site ou leurs fonctions, lesquelles forment ensemble le système du patrimoine naturel. Les éléments qui constituent ce système sont généralement décrits à la section 2.4.2; il est à noter toutefois que les boisés d'importance doivent aussi faire l'objet d'une étude d'impact sur

l'environnement. Aucun aménagement n'est autorisé dans ce système – qui doit être cédé à la Ville – tant que l'aménagement du secteur n'a pas été approuvé; et»

ADOPTÉE

31. ENTENTE INITIALE – BASSIN NO 2 DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET ÉGOUTS PLUVIAUX À CONDUITE SUR DIMENSIONNÉE, COLLECTIVITÉ DE LEITRIM

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Autorise la Ville à conclure une entente de financement préalable avec Barrett Co Tenancy, jusqu'à concurrence de 12 756 000 \$, taxes et indexation applicables en sus, afin de permettre l'acquisition du terrain nécessaire, la conception et la construction du bassin de gestion des eaux pluviales no 2, conformément au cadre ou aux principes de l'entente de financement préalable, indiqués dans le document 1, et à la politique préalable approuvée par le Conseil, indiquée dans le document 2, à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique et du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général;**
- 2. Autorise la Ville à conclure des ententes de lotissement permettant le remboursement des égouts pluviaux à conduite surdimensionnée tributaires du bassin de gestion des eaux pluviales no 2 et visés par des redevances d'aménagement, jusqu'à concurrence de 3 670 000 \$, taxes et indexation applicables en sus, conformément aux cadre ou aux principes de l'entente de financement préalable, indiqués dans le document 1, et à la politique préalable approuvée par le Conseil, indiquée dans le document 2;**

- 3. Autorise la Ville à conclure des ententes de lotissement permettant le remboursement des égouts pluviaux à conduite surdimensionnée tributaires du bassin de retenue des eaux pluviales no 1 et visés par des redevances d'aménagement, jusqu'à concurrence de 8 465 444 \$, taxes et indexation applicables en sus, conformément au cadre ou aux principes de l'entente de financement préalable, indiquées dans le document 1, et à la politique préalable approuvée par le Conseil, indiquée dans le document 2;**
- 4. Autorise le versement de 24 891 444, taxes et indexations applicables en sus, pour l'acquisition du terrain nécessaire, la conception et la construction du bassin de gestion des eaux pluviales no 2 et des égouts pluviaux à conduite surdimensionnée;**
- 5. Autorise le versement de 665 000 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout sanitaire qui viabilisera les terrains de la Ville situés aux 4151 et 4201, chemin Albion, renoncer à la clause 1.4 de la Politique sur l'aliénation des biens immobiliers, et réaffecter la somme de 665 000 \$ provenant de la vente des terrains destinés au bassin no 2 pour couvrir le coût de construction de l'égout sanitaire;**
- 6. Autorise la Ville à conclure avec Barrett Co-Tenancy une entente de partage des coûts, jusqu'à concurrence de 665 000 \$, taxes incluses, pour la conception et la construction d'un égout sanitaire reliant le parc du Jubilé de diamant aux terrains de la Ville situés aux 4151 et 4201, chemin Albion.**

ADOPTÉES

32. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU 570,
CHEMIN HAZELDEAN

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage* (no 2008-250) afin que la nouvelle disposition du parc y soit prise en compte, et que la disposition d'aménagement différé applicable aux deux îlots du lotissement du 570, chemin Hazeldean soit retirée, comme il est illustré dans le document 1 et précisé dans le document 2.

ADOPTÉE

33. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 3791 ET 3809,
BOULEVARD ST JOSEPH

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage 2008-250* pour les 3791 et 3809, boulevard St-Joseph, afin d'autoriser une augmentation de l'aire d'exposition et de vente accessoire permise, comme il est expliqué en détail dans le document 2.

ADOPTÉE

34. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU
4800, RUE BANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage visant une partie du 4800, rue Bank, afin de permettre l'aménagement d'un lotissement dont l'avant-projet a été approuvé, constitué de 400 lots destinés à la construction d'habitations isolées, de 326 habitations en rangée de plain-pied, de 96 unités d'appartement, de trois parcs, d'une école, d'une aire d'utilisations polyvalentes, d'un espace ouvert et de zones-tampons, comme l'expose en détail le document 2.

MOTION NO. 43/27

Motion de la conseillère J. Harder

Appuyée par le conseiller M. Qaqish

Que le point 34, soit la modification au *Règlement de zonage* pour une partie du 4800, rue Bank, soit reporté à la réunion du Conseil du 25 janvier 2017.

ADOPTÉE

35. DEMANDE DE NOUVELLE CONSTRUCTION AU 112, ALLÉE RIVER, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO* ET SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE NEW EDINBURGH

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve la demande de nouvelle construction visant le 112, allée River dans le district de conservation du patrimoine de New Edinburgh, conformément aux plans préparés par la firme ekoBUILT, soumis le 25 octobre 2016, ci-joints en tant que documents 4, 5 et 6;**
- 2. délègue au directeur général de la planification, d'infrastructure et du développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception;**
- 3. délivre un permis en matière de patrimoine d'une validité de deux ans à partir de la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil municipal avant sa date d'échéance.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 23 janvier 2017.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES

36. DEMANDE DE DÉMOLITION ET DE NOUVELLE CONSTRUCTION AU 15, AVENUE CARSDALE, UNE PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO* ET SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE ROCKCLIFFE PARK

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil :

1. approuve la demande de démolition du bâtiment situé au 15, avenue Carsdale, présentée le 31 octobre 2016;
2. approuve la demande de construction d'un nouveau bâtiment au 15, avenue Carsdale, conformément aux plans préparés par ARC Associates Inc. datés du 20 octobre 2016 et reçus le 31 octobre 2016, sous réserve des conditions suivantes :
 - a) Que soit produit un rapport sur la conservation des arbres conformément aux Lignes directrices du rapport sur la conservation des arbres de la Ville d'Ottawa et à la satisfaction de l'expert-forestier de la Ville et du planificateur de la conservation du patrimoine avant qu'un permis de construction ne soit délivré, de façon assurer la protection des arbres identifiés dans le plan d'aménagement paysager soumis par le demandeur tout au long de la construction.
3. délègue au directeur général, Services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, le pouvoir d'autoriser des changements mineurs à la conception;
4. délivre un permis en matière de patrimoine d'une validité de

deux ans à partir de la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil avant sa date d'échéance.

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 29 janvier 2017.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES

RAPPORT N^o 12 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

37. CONTRAT D'EXPLOITATION DES CARTES À PUCE PRESTO

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Que le Conseil approuve les recommandations visant à déléguer au directeur général des transports le pouvoir de négocier, de signer et de conclure les ententes suivantes, y compris toute modification :

- 1. une prolongation d'un an du contrat d'exploitation du système de paiement PRESTO, selon les dispositions déjà en place, jusqu'au 27 octobre 2017;**
- 2. une nouvelle entente sur le système de paiement par carte à puce PRESTO d'une durée de 10 ans – de 2017 à 2027 – (le « nouveau contrat »), fondée sur les trois conditions principales énoncées dans le présent rapport;**

3. **un protocole d'entente avec Metrolinx qui reprend les dispositions du contrat d'exploitation du système de paiement PRESTO en ce qui concerne les services et les coûts associés à l'intégration du nouveau système de perception des tarifs d'OC Transpo dans ledit système de paiement, décrit dans le présent rapport.**

ADOPTÉES

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT N^o 21 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

A. PÉTITION RUISSEAU MCKINNON'S – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le conseiller Stephen Blais a déclaré un potentiel intérêt pécuniaire direct concernant les points à adopter en bloc sur consentement du point A de l'ordre du jour, « Pétition ruisseau Mckinnon's – Nomination d'un ingénieur », rapport n^o 10 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, car sa résidence principale se trouve dans les limites du secteur visé par la carte du document 1.

Il ne participe donc ni aux débats ni au vote sur ce point.

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil procède aux travaux de drainage et de nommer M. Andy Robinson, ing., de la firme Robinson Consultants Inc., comme ingénieur chargé de rédiger un rapport aux termes de l'article 8 de la *Loi sur le drainage*, en réponse à une pétition reçue aux termes de l'article 4 de la *Loi sur le drainage*, comme il est décrit dans le présent rapport.

ADOPTÉE

- B. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU
4175, CHEMIN ANDERSON

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le conseil approuve une modification au Règlement de zonage (no 2008 250) concernant une partie du 4175, chemin Anderson pour y autoriser la construction d'une habitation isolée et d'autres utilisations permises par la désignation de zone d'espace rural, comme il est décrit dans le document 2.

ADOPTÉE

- C. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 4000, CHEMIN
CANAAN

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 4000, chemin Canaan, afin de permettre l'agrandissement de la carrière existante, comme il est exposé en détail dans le document 2.

ADOPTÉE

- D. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU 711,
CHEMIN VANCES SIDE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250, visant une partie du 711, chemin Vances Side, afin de permettre une utilisation d'extraction de minerai par l'entreprise Kennedy Pit, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

- E. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU
2469, CHEMIN FORCED

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250, visant une partie du 2469, chemin Forced, illustrée le document 1, afin d'interdire la construction d'habitations isolées, comme il est exposé en détail dans le document 2.

ADOPTÉE

F. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - 6219 ET 6317 CHEMIN DWYER HILL

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

- 1. Des modifications à la désignation de Zone écologique naturelle de l'annexe A du Plan officiel, comme l'expose en détail le document 2; et**
- 2. Des modifications au Règlement de zonage 2008 250 visant une partie des 6219 et 6317, chemin Dwyer Hill et des lots vacants enregistrés, comme l'expose en détail le document 3;**

ADOPTÉES

G. MISES À JOUR DE 2017 AU PROGRAMME ONTARIEN D'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA FAUNE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

- 1. l'abrogation du Règlement no 2001 10, qui permet au Conseil de nommer des évaluateurs de bétail dans le cadre du Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune;**

2. **une modification au Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs visant à autoriser le directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique à nommer et à remercier des enquêteurs municipaux (évaluateurs de bétail) au nom du Conseil.**

ADOPTÉES

H. PROMENADE RIDDELL RENOMMÉE « PROMENADE CAMERON-HARVEY »

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil accepte que la promenade Riddell soit renommée « promenade Cameron-Harvey ».

ADOPTÉE

RAPPORT NO DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

I. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC PATRICK-DUGAS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition à nommer le futur parc au 550, rue Compass, « parc Patrick-Dugas ».

ADOPTÉE

J. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC JOE-LEWIS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition à nommer le futur parc dans le lotissement Potter's Key, situé aux 6111 et 6141, chemin Hazeldean, « parc Joe-Lewis ».

ADOPTÉE

K. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – ÉTANG PROPOSAL

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition à nommer l'étang à l'intérieur du parc Fawn Meadow situé au 165, promenade Meandering Brook « étang Proposal ».

ADOPTÉE

- L. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC ALBERT-ARGUE-BLACK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition à nommer le futur parc au 735, avenue Rosehill, « parc Albert-Argue-Black ».

ADOPTÉE

- M. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PATINOIRE CHRIS-PHILLIPS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver la proposition à nommer une patinoire extérieure à l'intérieur du parc Kristina-Kiss situé au 100, chemin Akerson « patinoire Chris-Phillips ».

ADOPTÉE

N. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PATINOIRE CHRIS-NEIL

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition à nommer une patinoire extérieure à l'intérieur du parc Meadowbreeze situé au 98, promenade Meadowbreeze « patinoire Chris-Neil ».

ADOPTÉE

O. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC RAY-MCCAFFREY

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition à nommer le futur parc au 170 voie Hickstead, “parc Ray-McCaffrey”.

ADOPTÉE

RAPPORT N^o 20 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

P. IMPÔTS FONCIERS PROVISOIRES POUR 2017 ET ÉCHÉANCES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve:

- 1. que la facture provisoire des taxes foncières pour 2017 soit établie à 50% de la taxation annuelle/rajustés de 2016, comme l'autorise la loi ;**
- 2. que les dates d'échéance des impôts suivantes soient approuvées pour 2017 :**
 - i. Provisoire : le 16 mars 2017**
 - ii. Finale : le 15 juin 2017;**
- 3. que le taux de pénalité et d'intérêt facturé sur les impôts impayés et les arriérés d'impôts demeure au taux de 1,25% par mois (15% par année), inchangé par rapport à 2016; et**
- 4. que le Conseil adopte un règlement sous la forme présentée au Document 1 ci-joint, visant à établir les taxes provisoires 2017, les échéances pour l'impôt, les amendes et les frais d'intérêt.**

ADOPTÉES

Q. ACQUISITION DE TERRAINS – SERVITUDES PERMANENTES ET TEMPORAIRES – TUNNEL DE STOCKAGE DES ÉGOUTS UNITAIRES – COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve:

1. **La conclusion d'une entente de transfert avec la Commission de la capitale nationale en vertu des conditions matérielles de vente décrites aux présentes et figurant dans le Document 1 en lien avec l'acquisition de certains terrains illustrés dans le Document 2 et nécessaires à la construction du Tunnel de stockage des égouts unitaires pour une contrepartie totale de 2 824 560 dollars plus les taxes applicables, les frais d'évaluation et les frais de clôture.**
2. **Sous réserve de l'approbation de la recommandation 1, une délégation de pouvoirs au directeur du Bureau des services immobiliers municipaux, Direction générale des services organisationnels, afin de modifier, parachever et exécuter l'entente définitive, laquelle demeure sujette à l'approbation du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale.**

ADOPTÉE

R. MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE D'OTTAWA

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la nouvelle version de la Politique sur l'accessibilité de la Ville d'Ottawa qui tient compte des modifications apportées au règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées (règlement NAI) de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*.

ADOPTÉE

S. NOMINATIONS AU CENTRE SHAW - CONSEIL D'ADMINISTRATION

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les nominations suivantes à centre Shaw - Conseil d'administration avec un terme terminant le 30 novembre 2018 :

David Coletto

Carolina Rivera

Travis Lindgren (Membre de réserve).

ADOPTÉE

**T. INTENTION DE DÉSIGNER LA ZONE D'AMÉLIORATION
COMMERCIALE CENTRALE DE KANATA**

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil:

- 1. désigne le secteur décrit dans le document 1 comme constituant une zone d'amélioration commerciale, en vertu des articles 204 et 209 de la Loi de 2001 sur les municipalités;**
- 2. délègue au greffier municipal et avocat général le pouvoir de publier un avis signifiant l'intention du Conseil d'adopter un règlement municipal désignant les limites de la zone d'amélioration commerciale, décrites dans le document 1, conformément à l'article 210 de la Loi de 2001 sur les municipalités;**
- 3. délègue au greffier municipal et avocat général le pouvoir de rédiger le texte d'un règlement municipal désignant le secteur comme constituant une zone d'amélioration commerciale, comme il est décrit dans le document 1 et conformément aux articles 204 et 209 de la Loi de 2001 sur les municipalités;**
- 4. adopte le règlement municipal susmentionné conformément aux articles 204 et 209 de la Loi de 2001 sur les municipalités, à condition que le greffier municipal et avocat général reçoive des réponses favorables à l'avis mentionné à la recommandation 2, au sujet de l'intention d'adopter un règlement municipal établissant les limites de la ZAC.**

ADOPTÉES

U. DEMANDE DE SUBVENTION DU PLAN D'AMÉLIORATION
COMMUNAUTAIRE DU BOULEVARD ST. JOSEPH – 2399153
ONTARIO LTÉE. – 2628, BOULEVARD ST. JOSEPH

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve la demande de subvention pour le Plan d'amélioration communautaire du boulevard St-Joseph présentée par 2399153 Ontario Ltée., propriétaire du terrain situé au 2628, boulevard St-Joseph, en accordant une subvention d'encouragement à l'aménagement et une subvention pour les droits d'aménagement d'un montant n'excédant pas 478 087,22 \$, payables à 2399153 Ontario Ltée. sur une période maximale de 10 ans, sous réserve de la signature d'un accord, comme il est décrit dans le présent rapport et prévu dans le Plan d'amélioration communautaire du boulevard St-Joseph approuvé;**
2. **délègue au directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique le pouvoir de conclure un accord d'aide à l'aménagement avec 2399153 Ontario Ltée. en établissant les conditions régissant le versement de la subvention d'aide à l'aménagement et de la subvention pour les droits d'aménagement pour le réaménagement du 2628, boulevard St-Joseph à la satisfaction du greffier municipal et avocat général et de la trésorière municipale.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 36A DU COMITÉ DE L'URBANISME

V. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 9, PORTE
RIDEAU

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour le 9, porte Rideau afin de permettre une utilisation de bureau et de ramener le nombre minimal de places de stationnement requises de quatre à deux, comme il est expliqué en détail dans le document 2.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 19 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

W. FIN DE L'INTERDICTION DE TOURNER À DROITE SUR LA RUE
ST-PATRICK POUR LES VÉHICULES CIRCULANT SUR LA RUE
CUMBERLAND EN DIRECTION SUD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve de mettre fin à l'interdiction de tourner à droite sur la rue St-Patrick pour les véhicules circulant sur la rue Cumberland en direction sud.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

- X. RÉSUMÉS DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA LOI 73 EXAMINÉS À LA RÉUNION DU CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2016

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73, la Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités, qui ont été étudiées à la réunion du Conseil du 23 novembre 2016, comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 et 2.

ADOPTÉE

SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

REÇUE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO. 43/28

Motion du conseiller J. Cloutier

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

Que les rapports suivants soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée:

- 1. le rapport n° 21 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales (points 16 à 22 à l'ordre du jour, et points A à H des points à adopter en bloc sur consentement);**
- 2. le rapport n° 10 du Comité de vérification (points 23 à 25 à l'ordre du jour);**
- 3. le rapport n° 20 du Comité des services communautaires et de protection (points I à O des points à adopter en bloc sur consentement);**
- 4. le rapport n° 20 du Comité des finances et du développement économique (points 26 à 28 à l'ordre du jour, et points P à U des points à adopter en bloc sur consentement);**
- 5. le rapport n° 36A du Comité de l'urbanisme (point 29 à l'ordre du jour, et point V des points à adopter en bloc sur consentement);**
- 6. le rapport n° 37 du Comité de l'urbanisme**
- 7. le rapport n° 12 de la Commission du transport en commun (point 37 à l'ordre du jour);**
- 8. le rapport n° 19 du Comité des transports (point W des points à adopter en bloc sur consentement); et**
- 9. le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé *Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examiné à la réunion du Conseil du 23 novembre 2016;***

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Motion de la conseillère D. Deans

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la Politique de priorité au logement, créée en vue d'accroître l'offre de logements abordables à Ottawa;

ATTENDU QUE cette politique prévoit, entre autres, que « 25 % des produits de la vente de terrains zonés résidentiels de la Ville où n'est aménagé aucun logement abordable » soit utilisé « pour financer d'autres aménagements visant à combler les besoins en logements sociaux »;

ATTENDU QU'il existe une incohérence dans la Politique, puisque 100 % des produits de la vente d'une propriété qui sera utilisée à des fins résidentielles, mais est désignée « zone institutionnelle » va dans le fonds de réserve de la Ville, ce qui va à l'encontre des objectifs de la Politique;

ATTENDU QUE des utilisations résidentielles sur des terrains désignés « zone institutionnelle » peuvent inclure des résidences pour personnes âgées, des foyers de soins de longue durée et des foyers de groupe, que le personnel a indiqué que la Politique de priorité au logement était actuellement en révision, et qu'y ajouter une disposition sur la part des ventes des propriétés de la Ville pour ces utilisations cadrerait avec les objectifs de la Politique;

ATTENDU QUE rectifier l'incohérence que contient la Politique augmenterait l'apport annuel au Fonds de réserve pour le logement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au personnel des Services du logement d'examiner toutes les zones qui pourraient être visées par son prochain rapport afin de mettre à jour la Politique de priorité au logement de la Ville, l'objectif principal étant d'y ajouter une disposition énonçant qu'une part des ventes des propriétés de la Ville désignées « zones institutionnelles » et qui seront utilisées à des fins résidentielles soit remise dans le Fonds de réserve pour le logement pour y être étudiée par le Comité et le Conseil, et que ces fonds supplémentaires soient utilisés pour des dépenses en immobilisations.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO. 43/29

Motion du conseiller J. Cloutier

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés, avec l'exception du règlement (s).

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

TROIS LECTURES

- 2016-387 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (rue Mishawashkode et rue de la Baie-des-Castors).
- 2016-388 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (voie Trailsedge).
- 2016-389 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 2545 situées sur le privé Jemruss et sur une partie de la rue Booth.
- 2016-390 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (rue Grand Canal, voie Brambling, et chemin River Mist).
- 2016-391 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (promenade Moodie, rue Pender, rue Ottawa, chemin John Quinn, chemin Russell, chemin Langlade, chemin Hawthorne, chemin Coventry, rue Kenaston, chemin Old Montreal).

- 2016-392 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (avenue Inverness, chemin 9th Line, chemin Ruissellet, chemin Malakoff, chemin John Quinn, chemin Bradley Side, chemin Crawford Side, chemin Dwyer Hill, rue Eve, voie Trailsedge).
- 2016-393 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1573 situées sur le croissant Carnelian et le cercle Larimar.
- 2016-394 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1502 situées sur le croissant Mission Trail.
- 2016-395 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1502 situées au 273, croissant Mission Trail.
- 2016-396 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2016-369 en ce qui concerne la délégation de pouvoirs pour la nomination d'un enquêteur municipal (évaluateur de bétail), ainsi qu'à abroger le Règlement municipal no 2001-10.
- 2016-397 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2016-369 en ce qui concerne la délégation de pouvoirs pour la délivrance de lettres de non-objection et de lettres désignant un événement spécial comme étant d'envergure municipale.
- 2016-398 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2016-369 en ce qui concerne la délégation de pouvoirs à la Direction générale des services sociaux et communautaires.
- 2016-399 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2003-530 en ce qui concerne la désignation d'un directeur général.
- 2016-400 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2016-377 régissant les délibérations du Conseil et de ses comités.
- 2016-401 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement

municipal no 2004-60 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.

- 2016-402 Règlement de la Ville d'Ottawa fixant les dates d'échéance des versements ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité à appliquer au recouvrement de l'impôt foncier de 2017.
- 2016-403 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à créer le fonds de renouvellement des immobilisations du Centre des Arts Shenkman pour la Ville d'Ottawa.
- 2016-404 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à créer un fonds de réserve pour les technologies du Conseil de santé d'Ottawa.
- 2016-405 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 4000, chemin Canaan.
- 2016-406 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 471, place Sangeet.
- 2016-407 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 9, Rideau Gate.
- 2016-408 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan officiel afin de changer la désignation d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 6219, chemin Dwyer Hill, du terrain ayant pour désignation municipale le 6317, chemin Dwyer Hill et des terrains vagues enregistrés dont la description officielle est : partie de la concession 7 (marne) de la partie de lot 25 qui figure en tant que partie 1 au plan de renvoi 4R-11066, exception faite des parties 1 et 2 du plan de renvoi 4R-15448, et concession 7 (marne) de la partie de lot 25 qui figure en tant que partie 2 du plan de renvoi 4R-15406.
- 2016-409 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 6219, chemin Dwyer Hill, du terrain ayant pour désignation municipale le 6317, chemin Dwyer

Hill et des terrains vagues enregistrés dont la description officielle est : partie de la concession 7 (marne) de la partie de lot 25 qui figure en tant que partie 1 au plan de renvoi 4R-11066, exception faite des parties 1 et 2 du plan de renvoi 4R-15448, et concession 7 (marne) de la partie de lot 25 qui figure en tant que partie 2 du plan de renvoi 4R-15406.

- 2016-410 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage de diverses propriétés pour permettre l'aménagement de terrains de camping temporaires pendant la célébration de la fête du Canada 2017.
- 2016-411 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 2469, chemin Forced.
- 2016-412 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 711, chemin Vances Side.
- 2016-413 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 4175, chemin Anderson.
- 2016-414 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan secondaire de Richmond dans le volume 2c du Plan officiel pour changer les utilisations du sol permises sur les terrains ayant pour désignations municipales le 6265, rue Perth et la cote foncière 044370215.
- 2016-415 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales le 6265, rue Perth et la cote foncière 044370215.
- 2016-416 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan officiel pour changer la désignation des terrains ayant pour désignations municipales les 3150 et 3200, chemin Rideau.
- 2016-417 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 3150 et 3200, chemin Rideau.

- 2016-418 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan officiel pour changer les politiques sur les boisés d'importance, en application de la Déclaration de principes provinciale 2014.
- 2016-419 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 3791 et 3809, boulevard St.-Joseph.
- 2016-420 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 570, chemin Hazeldean.
- 2016-421 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2001-260 afin d'y inclure des dispositions d'application de la Politique municipale sur l'alcool.
- 2016-422 Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal no 2004-276 afin d'y inclure des dispositions d'application de la Politique municipale sur l'alcool.

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO. 43/30

Motion du conseiller J. Cloutier

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement 2016-423 ratifiant les délibérations du Conseil du 14 décembre 2016.

ADOPTÉE

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseiller R. Brockington

1. *Quelle est la valeur totale des œuvres d'art (tableaux, sculptures, etc.) que possède la Ville d'Ottawa?*
2. *Combien la Ville a-t-elle dépensé en 2016 pour l'acquisition de nouvelles œuvres?*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 14 h 55.

GREFFIER

MAIRE